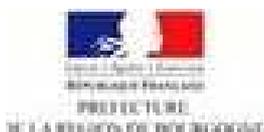




Contrat de développement territorial du Pays Beaunois et de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud

2008 – 2013



SOMMAIRE des fiches Actions

Axe 1 : « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

- 1 : Préserver et valoriser les ressources et les espaces naturels sensibles 3
- 2 : Valoriser le patrimoine beaunois 8
- 3 : Organiser de nouvelles pratiques touristiques 14
- 4: Mise en place d'une politique globale de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement des énergies renouvelables 21
- 5 : Consommer localement ce qui est produit localement 25

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

- 6 : Appuyer le développement des secteurs d'emploi du Pays pour les rendre attractifs et en faire des filières d'excellence 30
- 7 : Structurer l'offre et professionnaliser le secteur touristique..... 35
- 8 : Développer le Val de Saône par l'excellence de sa filière fluviale..... 39

Axe 3 « Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

- 9 : Contribuer au développement d'un urbanisme concerté et harmonieux . 43
- 10 : Contribuer à un développement économique équilibré sur l'ensemble du Pays 47
- 11 : Créer un environnement propice au développement d'une politique culturelle et associative..... 51

Axe 4 « Pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

- 12 : Garantir un accès aux soins pour tous les habitants du Pays..... 56
- 13 : Améliorer la qualité de vie des familles 60

Fiches transversales :

- 14 : Le développement numérique du territoire..... 64
- 15 : Développer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du Pays 68
- 16 : Développer les partenariats et les collaborations 73

Fiche Action 1 :

Préserver et valoriser les ressources et les espaces naturels sensibles

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 1 : « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Beaunois possède des espaces et des ressources naturelles remarquables et sensibles à beaucoup d'égard.

La question de la préservation, de la gestion et de l'utilisation de la ressource en eau est une question cruciale pour le Pays Beaunois. Elle nécessite une coordination de l'ensemble des acteurs intervenants sur le territoire.

Plusieurs démarches sont en cours sur le Pays : Contrat de rivière Dheune, Contrat de rivière Vouge, Contrat de Vallée Inondable,... chacun de ces dispositifs prévoit un certain nombre d'actions notamment auprès du grand public, des élus, des collectivités, qui pourraient être concertées, coordonnées et relayées par le Pays.

La qualité de l'eau sur le territoire souffre des conséquences des pollutions diffuses liées aux activités vitivinicoles et à la mauvaise adéquation des réseaux et des modes de traitement des pollutions (Stations d'Épuration avec quatre mises en demeure pour les communes de MEURSAULT, LADOIX-SERRIGNY et celles de l'ex SIVU du Val de Reuil -CORPEAU, CHASSAGNE-MONTRACHET, SAINT-AUBIN, PULIGNY-MONTRACHET-, FLAGEY-ECHEZAUX), aux dispositions de la Loi sur l'Eau. La mise aux normes de ces équipements sera réalisée dans les trois prochaines années.

La gestion quantitative de la ressource pose quant à elle la question de l'approvisionnement et de l'usage. L'approvisionnement du territoire de l'Agglomération en eau doit être diversifié, la Plaine de Saône constitue le principal réservoir en eau pour le territoire de la Communauté d'Agglomération, avec tous les risques résultant d'une unique source d'approvisionnement. De même, sur le territoire de NUITS-SAINT-GEORGES, la diversification de l'approvisionnement passera par la mise en fonction de puits de captage en pied de côte.

Enfin, le Pays est traversé par de nombreux cours d'eau (la Bouzaize, la Dheune, le Meuzin, la Vouge,...) qui constituent autant d'écosystèmes riches qu'il convient de protéger comme des espaces naturels remarquables. La biodiversité dépend de la qualité du milieu aquatique et implique en amont une lutte contre les différents types de pollution et en aval un aménagement et une mise en valeur. La protection et la valorisation de ces écosystèmes seront mises en œuvre dans le cadre des Contrats de rivière Dheune et Vouge.

Ainsi, une des clés de réussite de l'amélioration de la gestion de la ressource en eau passe par des actions de sensibilisation et des actions pédagogiques auprès des particuliers, collectivités,

élus,...A titre d'exemple, on néglige bien souvent les effets des produits utilisés par le particulier dans son jardin, ou par l'absence de réserve d'eau pour l'arrosage des espaces verts des communes.

D'autre part, dans le cadre de son 1^{er} Contrat de Pays, le Pays Beaunois s'est déjà engagé auprès des agriculteurs sur des démarches de développement de pratiques agricoles durables respectueuses des milieux et économiquement viables. Il paraît indispensable aujourd'hui de continuer l'action entreprise sur le Val de Saône car une dynamique de groupe est lancée. Cette expérience pourrait servir d'exemple sur d'autres parties du territoire où les enjeux environnementaux sont importants, comme le secteur des Hautes Côtes qui rencontrent des difficultés liées à la culture du colza, et qui nécessiteraient un accompagnement des professionnels.

Le Pays Beaunois possède également plusieurs massifs forestiers importants, la plupart répertoriés en ZNIEFF pour la qualité et la variété de leur flore et de leur faune, sur :

- les plateaux calcaires des Hautes-Côtes, largement couverts de forêts dont la valorisation en bois d'œuvre est difficile en raison de la nature des sols et pour lesquels se posent des enjeux d'entretien;
- la plaine de Saône avec la forêt domaniale de Cîteaux, aménagée par les moines cisterciens et utilisée pour la production de bois d'œuvre.

Ces espaces forestiers ont des caractéristiques différentes mais tous sont soumis à des évolutions d'usage et d'entretien qui peuvent remettre en cause la qualité et l'intérêt de ces espaces : fins des affouages, développement des pins noirs sur la Côte viticole,... La mise en place d'une politique globale de développement durable du Pays passe par le développement d'une réflexion globale de la gestion forestière et par la création d'une filière de production et de consommation du bois énergie, source d'emplois durables. Le Pays doit mettre en place une stratégie locale de développement de la filière forêt-bois.

Enfin, cette action se couple à une action plus globale d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel par la mise en place d'un Centre d'Education (cf. Action CPIE).

Enfin, la présence de zones Natura 2000 sur le territoire, impliquera la prise de compétence en matière de protection de ces zones.

Objectifs de l'action :

- Préserver, gérer, diversifier de façon équilibrée la ressource en eau.
- Limiter les risques de pollutions diffuses chez les particuliers et dans les collectivités.
- Développer les pratiques agricoles durables.
- Préserver et entretenir les espaces naturels sensibles du Pays.
- Gérer de façon concertée et durable de la forêt pour un maintien des usages.
- Maintenir la biodiversité les milieux et Paysages remarquables du Pays.

| Résultats attendus et impacts de l'action : | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution des risques de pollutions diffuses chez les particuliers et dans les collectivités. ▪ Développement des pratiques agricoles durables sur l'ensemble du Pays. ▪ Amélioration de la qualité de l'eau notamment sur le Val de Saône. ▪ Réduction de la consommation d'eau traitée pour l'arrosage des espaces verts communaux. ▪ Gestion raisonnée et concertée de la forêt. |
| Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional | |
| | <p>Objectif 2 du Projet d'Agglomération: « Généraliser la prise en compte de critères environnementaux ».</p> <p>Objectif de la Charte de Pays : « Gérer durablement les ressources en eau ».</p> <p>Priorité de l'Etat : « Gestion équilibrée de la ressource en eau ».</p> |
| Plus-values | |
| | Mise en réseau des syndicats de rivières et mise en place d'actions communes Travail collaboratif dans un partenariat public-privé (collectivité, agriculteurs,...) |
| Caractère intercommunal de l'action | |
| | La préservation et la valorisation des ressources et des espaces naturels sensible se feront sur l'ensemble du territoire du Pays Beaunois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays. |
| Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui | |
| | La préservation et la valorisation des ressources et des espaces naturels sensibles feront l'objet d'actions concertées avec les intercommunalités du Pays. |

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|--|-------------------------------------|
| Premières déclinaisons opérationnelles possibles | | |
| 1. | <p>A – Améliorer la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau</p> <p>Cette action vise à coordonner les syndicats porteurs des Contrats de rivière pour mettre en place des actions d'information et de sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Thèmes : un usage raisonné de l'eau, les risques d'atteinte à la qualité. ⇒ Cibles : enfants, élus, techniciens des collectivités, particulier. | Pays et Syndicats de rivière |
| | <p>B – Accompagnement des collectivités qui souhaitent s'équiper en système de récupération et d'utilisation des eaux de pluies</p> | Communes, EPCI |

| | | |
|----|---|--|
| | <p>C – Recenser les sources d’approvisionnement en eau et protéger les milieux</p> <p>Afin de diversifier les sources d’approvisionnement en eau de son territoire, la Communauté d’Agglomération souhaite procéder à des études pour l’interconnexion avec les réseaux voisins d’alimentation en eau potable au travers d’un schéma directeur d’alimentation en eau potable du territoire pour l’interconnexion avec les réseaux de SEURRE et CHAGNY (sous réserve de l’expertise MISE).</p> | <p>Communauté d’Agglomération</p> |
| 2 | <p>Développer les pratiques agricoles durables sur les espaces sensibles du Pays</p> <p><u>A– Soutenir les opérations d’animation</u> qui permettent de développer des systèmes de cultures innovants sur les espaces sensibles du Pays (espaces où sont présents des enjeux en matière d’eau, de biodiversité) alliant production et préservation de l’environnement.</p> <p>Cette action à destination de la viticulture doit être complémentaire aux missions menées par la Chambre de l’Agriculture. Pour chaque action, la durée de l’opération, l’aspect opérationnel (au-delà de l’animation) seront précisés : le programme d’animation devra déboucher sur des engagements opérationnels forts et mesurables.</p> <p><u>B – Accompagnement des professionnels pour contractualiser sur des outils type CAD et type CET.</u></p> | <p>Chambre d’agriculture ou syndicat professionnels</p> |
| 3. | <p>Mettre en place une Charte forestière sur le Pays</p> <p>A – <u>Etude et ingénierie.</u></p> <p>B– <u>Financement des opérations qui découlent de la Charte forestière</u> (crédits européens).</p> | <p>Pays</p> |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l’implication intercommunale | Justificatifs portant sur l’éco-conditionnalité |
|----|--|--|
| 1. | L’ensemble de ces actions dépasse les périmètres intercommunaux. | L’ensemble des ces actions revêt de fait un caractère environnemental. |
| 2. | | |
| 3. | | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d’intervention (définition d’une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|------|--|--|--|
| 1. A | Etat région territoriaux Pays | Etat Région : 30% en alternatif | Volet 1 |
| 1. B | Région sectoriel | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur | |
| 1. C | Etat Territorial Agglo | 30% maximum | Volet 2 |

| | | | |
|-----------|--|--|---------|
| 2. A | Etat FNADT Pays Région sectoriel à défaut territorial | 50% (dégressivité annuelle 10% pendant 3 ans) | Volet 1 |
| 2. B | Sectoriel | | |
| 3. A et B | Sectoriel | | |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|--|
| 1. | A- Nombre d'actions d'information et de sensibilisation mises en place. B - Nombre de collectivités accompagnées. C- Réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable à l'échelle de la Communauté d'Agglomération. |
| 2. | A- Nombre d'opérations soutenues pour le développement des systèmes de cultures innovants. Nombre d'exploitants mobilisés et SAU concernées B- Mise en place effective de la contractualisation et nombre de contrats signés. |
| 3. | A. Réalisation de l'étude. B. Nombre d'opérations réalisées. |

Fiche Action 2 : Valoriser le patrimoine du Pays Beaunois

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 1 : « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

La richesse et la diversité du patrimoine bâti (domaines et châteaux, édifices religieux) globalement protégées (inscription ou classement aux monuments historiques) sont un atout indéniable pour le territoire. Cependant, l'image trop forte de certains sites empêche la découverte de l'ensemble du patrimoine présent sur le Pays Beaunois et réduit souvent la notion de patrimoine au bâti.

Or, la force du Pays Beaunois est d'avoir une histoire riche qui a façonné le Paysage et qui invite à découvrir des savoirs-faires spécifiques comme la batellerie à SAINT-JEAN-DE-LOSNE, les tailleurs de pierre de COMBLANCHIEN, un patrimoine riche et d'une grande diversité. Le territoire bénéficie en effet de nombreux sites remarquables notamment les falaises de NOLAY à BOUILLAND et le patrimoine des villages vigneron de la Côte caractéristiques des territoires agricoles marqués par une forte présence humaine : paysages soignés et architecturés avec la présence de murets de pierres entre les propriétés.

Le postulat du Pays est donc d'utiliser la notion de patrimoine pour regrouper les sites bâtis ou naturels prestigieux, le patrimoine paysager, naturel, fluvial, le patrimoine oral et les savoirs-faires.

Le premier contrat contenait peu d'action pour renforcer la connaissance et l'accès de la population au patrimoine excepté des études en faveur du tourisme culturel ou l'aménagement de sites classés. Or, le renforcement de la connaissance et de l'accès des populations du Pays aux patrimoines passe par :

- le prolongement d'actions de découverte dans les établissements scolaires,
- l'amélioration de l'accès de certains publics (seniors, handicapés, personnes non motorisées...) aux activités par l'adaptation des horaires d'ouverture, un encadrement spécifique, l'offre adaptée de transport public,...
- l'appropriation du patrimoine local par les habitants pour une meilleure connaissance et une sensibilisation plus grande,
- le développement de lieux de pratiques et d'animations.

Le travail pour le classement de la Côte viticole au patrimoine mondial de l'UNESCO permettra sans doute d'impulser une réflexion globale pour la protection et la valorisation de l'ensemble du patrimoine (naturel, culturel et patrimonial). Le Contrat du Beaunois contribuera, par ses actions et par la mobilisation des partenaires locaux, à la mise en œuvre de ce projet.

Objectifs de l'action :

- Travailler sur la valorisation, le partage, la sensibilisation au patrimoine (savoir faire, paysage, oral) et affirmer la culture comme un élément d'éducation, de création, de liens pour les habitants et de découverte pour le touriste.

- Protéger, valoriser et faire découvrir la richesse du patrimoine local, des milieux naturels, aux différents publics (jeunes, élus, habitants, touristes, ...).
- Faire du patrimoine un levier dans la création et/ou la pérennisation d'emploi durable.
- Développer des actions nécessaires de préservation de la nature et de la diversité des patrimoines, avec pour corollaire des pratiques touristiques favorisant un développement local durable.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- *court terme* : Développer une offre attractive dans le domaine du tourisme culturel, contribuer au classement de la côte, faire perdurer des savoirs-faires sur le territoire.
- *moyen terme* : Appropriation du patrimoine par les habitants pour qu'ils deviennent les ambassadeurs de leur territoire.
- *long terme* : Embellissement du territoire par une prise de conscience et des actions collectives, amélioration du cadre de vie.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Orientation stratégique du Projet d'Agglomération :

Objectif 2 « Généraliser la prise en compte de critères environnementaux ».

Objectif 5 « Elaborer une politique touristique globale ».

Objectifs de travail prioritaires Pays :

« Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays ».

« Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la côte viticole ».

Axe 1 décrit dans les priorités régionales pour les Contrats de Pays 2007-2013

Priorité de l'Etat : Valoriser le potentiel touristique.

Plus-values

- Les aménagements touristiques contribuent à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des habitants du Pays.
- L'accessibilité des sites au public handicapé et la gratuité d'accès à certains aménagements permettra une réelle mixité sociale.
- Le Pays travaillera sur la mise en réseau des sites et prestataires, rendant ainsi l'offre plus lisible.

Caractère intercommunal de l'action

L'objectif est de valoriser le patrimoine local pour un rayonnement, une communication territoriale.

L'ensemble des sites s'inscriront dans la stratégie collective du territoire.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES Premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations) | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|---|
| <p>Soutenir la création de structure de sensibilisation, d'interprétation, d'enseignement de l'environnement, des paysages et du patrimoine bâti</p> <p><u>Etude d'opportunité et de préfiguration pour la création d'une structure qui devra proposer les trois modes d'intervention :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etudier : en réalisant des inventaires, en animant des observatoires, en offrant des services; ▪ Développer : en agissant concrètement avec les acteurs locaux pour préserver et valoriser les ressources du territoire ; ▪ Transmettre : par une pédagogie active adaptée à chaque public, dans une démarche à la fois scientifique, sensible et culturelle. <p>1 Elle devra mettre l'accent sur les thématiques de la richesse faunistique et floristique du Pays, de la préservation de la ressource en eau, des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effets de serre, des Paysages, du patrimoine bâti et du petit patrimoine rural (matériel et immatériel).</p> <p>Elle devra favoriser « l'éveil environnemental » de différents publics (enfants, élus, entreprises, touristes) par des projets pédagogiques interdisciplinaires, intersectoriels et intercommunaux à l'échelle du Pays. Elle devra être en mesure de faire une évaluation annuelle rigoureuse (taux de fidélisation, ...). Le choix de la structure se fera au niveau du Pays dans le cadre d'un appel à projet.</p> | <p>Association</p> |
| <p>Protéger, valoriser et faire découvrir le patrimoine bâti rural, urbain du Pays en accompagnant la mise en valeur des sites patrimoniaux bâtis :</p> <p>A – <u>Aide au développement de projet</u> : création d'outils pour faire découvrir le patrimoine (ex : panneaux d'interprétation). Aménagement et outils dédiés à l'accueil des familles et du public handicapé.</p> <p>B – <u>Soutien à des opérations collectives de communication</u> dans le cadre d'une mise en réseau de sites patrimoniaux et de création d'itinéraires de découverte.</p> <p>C – <u>Aide à la création d'itinéraires piétons de découverte des patrimoines</u> pour les villes d'appui, CHAGNY et BEAUNE : étude de conception et investissement.</p> <p>Le Pays soutiendra les opérations sous réserve d'être associé dès les prémices du projet, de présentation d'un plan de visite avec les sites remarquables, d'une Charte éditoriale et graphique. Pour les villes de BEAUNE et NUISS-SAINTE-GEORGES, le projet devra s'inscrire dans le projet de classement UNESCO de la Côte viticole.</p> <p>2</p> | <p>Communes, EPCI, Associations dont le Pays, Privés</p> |

| | | |
|---|---|-----------------------------------|
| | | |
| 3 | <p>Aménagement du Parc urbain de la Bouzaize</p> <p><u>Réhabilitation du plan d'eau du parc de la Bouzaize</u>, aménagement d'un parcours autour du plan d'eau et le reliant au reste du parc (pontons de bois), réhabilitation du patrimoine bâti (ancien moulin) afin de valoriser ce parc de proximité situé en milieu urbain permettant de relier le centre de BEAUNE aux itinéraires cyclistes et de randonnées.</p> | Ville de BEAUNE |
| 4 | <p>Aide à l'investissement pour la réhabilitation de la léproserie de MEURSAULT suite à l'étude réalisée dans le cadre du 1^{er} Contrat de Pays</p> <p><u>Réhabilitation de la partie historique du bâtiment</u> (travaux de gros œuvre, mise aux normes, respect de l'architecture initiale) avec comme destination la création d'une salle d'exposition culturelle et thématique autour du vin.</p> | Ville de MEURSAULT |
| 5 | <p>Mettre en place une manifestation de découverte des patrimoines et savoir-faires du Pays :</p> <p><u>Création d'une opération annuelle de découverte du petit patrimoine villageois, urbain</u> (journée du patrimoine Beaunois, visite du village par les villageois, ...). A cette occasion, un partenariat avec les artisans d'art sera recherché.</p> | Association, commune, EPCI |
| 6 | <p>Développement du Tourisme de nature (découverte des patrimoines naturels)</p> <p><u>A – Soutien à l'investissement pour l'aménagement de points de vue, de parcours de cheminement</u></p> <p>Le Pays interviendra sur des sites qui ne font pas l'objet d'une procédure de protection ou d'un classement mais pour lesquels l'intérêt environnemental ou patrimonial devra être affirmé. L'impact sur le milieu devra être évalué et précisé. L'opération pourra intégrer les coûts d'une analyse paysagère. Un plan de gestion et d'entretien devra être défini pour chaque projet.</p> <p>Critères complémentaires : gratuité du site, accessibilité pour tous, intérêt patrimonial. Le Pays pourra mobiliser des crédits de l'Etat si les aménagements réalisés permettent une valorisation de la biodiversité du site.</p> | EPCI, Communes Associations |
| | <p><u>B – Etude et travaux pour la valorisation des falaises de NOLAY à BOUILLAND</u></p> <p>Etude et travaux sur le site de la Montagne des trois croix entre SANTENAY et DEZIZE-LES-MARANGES (aménagement des voies d'accès et de parcours de cheminement, protection du site sur certaines parties).</p> <p>Aménagement du site des falaises de SAINT-ROMAIN (parcours de découvertes, panneaux d'interprétation, aménagement d'un point de vue).</p> | Communauté d'Agglomération |
| 7 | <p>Développement des activités de pleine nature (activités sportives en plein air,...)</p> <p><u>A- Soutien à l'aménagement de sites de pratiques et à l'équipement pour accueillir les touristes (publics cible : famille et handicapé).</u></p> <p>Critères d'éligibilité : engagement sur un niveau d'accueil « touristique » : horaires d'ouverture adaptés, pratique sur toute la saison touristique (au minimum de juin à septembre), accompagnateur identifié et diplômé (Brevet d'Etat ou Fédéral), mise en place d'une politique de communication touristique (notamment avec les institutionnels).</p> | Communes EPCI Associations Privés |

| | | |
|--|--|---------------------------------------|
| | <p><u>B – Aménagement des plans d'eau au long de l'autoroute :</u></p> <p><i>Aménagement du site de MERCEUIL/TAILLY sur les thématiques pêche et nature.</i></p> <p>Aménagement qui comporte deux volets : un volet de valorisation touristique avec le développement de l'activité pêche (spécialisation des plans d'eau, hébergement) et un volet environnemental (création de parcours pédagogiques de découverte de la biodiversité et d'un centre d'interprétation et d'éducation à l'environnement) sur le site.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien aux études à mener sur : les aménagements et constructions à réaliser (dimensionnement, nature des travaux et coût estimatif), les modalités d'exécution de ces aménagements (cadre législatif, planning, ...) et les impacts environnementaux (mise en place de mesures compensatoires). ▪ Soutien à l'investissement (curage des plans d'eau et spécialisation des surfaces par type de poissons, aménagement de sentiers de découverte environnementale du fait de la richesse naturelle et ornithologique du site, création d'un site résidentiel pour pêcheurs). <p>En fonction des résultats de l'étude, le projet s'orientera soit sur une thématique touristique soit sur une valorisation de la biodiversité pour la population locale.</p> <p><i>Aménagement du site de MONTAGNY :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à l'aménagement du plan d'eau sur la thématique des loisirs aquatiques autour de la base de loisirs actuelle (école de voile) avec agrandissement de la surface navigable, création d'une base de loisirs (plaine de jeux, piscine naturelle, camping, chemins de promenade aménagés autour du plan d'eau). | Communauté d'Agglomération |
|--|--|---------------------------------------|

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|---|---|--|
| 1 | L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays. | <p>Pour les opérations sur sites naturels, la prise en compte de l'impact des aménagements sur l'environnement est obligatoire. Des programmes d'entretien et de gestion devront être définis.</p> <p>Pour les bâtiments (en construction ou en réhabilitation), les critères d'éco-conditionnalité devront être appliqués : réalisation d'étude énergétique en préalable, respect du label HPE, recours aux énergies renouvelables.</p> |
| 2 | | |
| 3 | | |
| 4 | | |
| 5 | | |
| 6 | | |
| 7 | | |
| | <p>Autres disposition particulières : la Région sera vigilante à la mesure de l'effet levier de la subvention sur les retombées économiques locales pour les projets d'investissements touristiques majeurs.</p> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|------|--|---|------------------------------------|
| 1 | Etat territoriaux Pays (FNADT) | 50% maximum | Volet 2 |
| 2. A | Région territoriaux Pays | 20% - 15% pour privés (UE 70/2001 ou 1998/2006) | Volet 2 |
| 2 B | Région territoriaux Pays | 50% | Volet 2 |
| 2. C | Région territoriaux Pays | 30% | Volet1 |
| 3 | Région territoriaux aggro Etat : sectoriel DRAC | 25% | Volet 1 |
| 4 | Région territoriaux aggro | 15% | Volet2 |
| 5. | Région territoriaux Pays | 30% | Volet 2 |
| 6 A | Région territoriaux Pays Etat territoriaux (FNADT) en fonction des projets | 50% 20 à 30% | Volet 2 |
| 6 B | Région territoriaux aggro | 50% (études) - 30%(travaux) | Volet 1 |
| 7 A | Région territoriaux Pays | 30% max | Volet 1 |
| 7 B | Région territoriaux aggro Etat : FNADT | 30% max FNADT en fonction du projet : sur protection, mise en valeur de la biodiversité | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|------|---|
| 1. | Réalisation de l'étude d'opportunité et de préfiguration Création d'un centre d'interprétation Nombre de personnes accueillies |
| 2. A | Nombre de sites aménagés. Nombre de sites aménagés pour les publics handicapés et famille |
| 2. B | Mise en place d'un groupe de travail autour de la mise en tourisme des sites patrimoniaux. Réalisation d'itinéraires de découverte. Réalisation d'une communication collective. |
| 2. C | Réalisation des 4 itinéraires piétons |
| 3. B | Réhabilitation du plan d'eau du parc de la Bouzaize. Aménagement d'un parcours autour du plan d'eau. |
| 4 | Réhabilitation de la partie historique du bâtiment la léproserie de MEURSAULT. |
| 5 | Mise en place d'une manifestation de découverte des patrimoines et savoirs-faires du Pays Pérennisation de la manifestation. |
| 6. A | Nombre de points de vue créé, de parcours de cheminement. |
| 6. B | Réalisation de l'Etude pour la valorisation des falaises de NOLAY à BOUILLAND. |
| 7 .A | Nombre de sites de pratiques créés et d'équipements. |
| 7. B | Réalisation des études sur les aménagements à réaliser et les impacts environnementales. Réalisation des investissements. Aménagement du plan d'eau de MONTAGNY-LES-BEAUNE |
| 7. C | Court terme : rester en course pour le classement au Patrimoine de l'UNESCO. Long terme : classement de la Côte au Patrimoine de l'UNESCO. |

Fiche Action 3 : Organiser de nouvelles pratiques touristiques

Référence à l'objectif du Contrat Unique

Axe 1 « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Le tourisme en Pays Beaunois est caractérisé par des produits d'appel de renommée internationale comme les Hospices de BEAUNE, la Côte Viticole, le Clos de Vougeot ou l'Abbaye de Cîteaux.

Sans posséder une richesse d'une densité identique, le reste du territoire dispose avec les Hautes-Côtes, le Val de Saône, la vallée de l'Ouche et le canal de Bourgogne, des richesses naturelles patrimoniales comme la forêt de CITEAUX, les falaises, SAINT-JEAN-DE-LOSNE qui méritent d'être découverts par un plus grand nombre.

Le premier enjeu du développement touristique sur le Pays Beaunois, objectif prioritaire de la Charte de Pays, consiste à permettre la diffusion des clientèles touristiques, souvent concentrées sur la Côte, par une découverte active des Paysages et des sites du Pays Beaunois.

Notre situation stratégique du point de vue des flux touristiques, avec le passage de l'A6, autoroute des vacances, et le carrefour de la navigation de plaisance en France, confère une attractivité naturelle forte mais de courte durée. Sur la Côte et les Hautes-Côtes, la durée moyenne de séjour est inférieure à trois nuitées limitant ainsi les retombées économiques sur le territoire. Ce constat se vérifie également sur le Val de Saône avec le passage de plaisanciers fluviaux et la proximité de l'autoroute A39.

Le deuxième enjeu est donc de transformer autant que faire se peut ce territoire de passage en destination touristique finale, et ce, sur tout le territoire beaunois.

Devant la demande croissante des clientèles touristiques et de proximité en quête de produits nature, de découverte, de divertissements et de services, la stratégie du développement touristique pour ce deuxième Contrat de Pays doit s'appuyer à la fois sur notre situation géographique naturelle et sur l'ensemble des richesses du Pays Beaunois.

Le développement du tourisme itinérant était déjà inscrit dans la stratégie du premier contrat de Pays et avait fait l'objet d'actions toutes réalisées. Le territoire doit conforter cette thématique en développant et mutualisant les chemins de randonnées, en développant le tourisme fluvial, le cyclotourisme, les circuits et valoriser ainsi le patrimoine bâti et paysager du territoire.

Le développement des activités de pleine nature, du tourisme de famille et de loisirs, du tourisme de découverte économique doit permettre d'étoffer l'offre long séjour, de fidéliser les primo visiteurs courts séjours, de passage et d'attirer les clientèles de proximité.

Enfin, à l'image de la Bourgogne, le Pays Beaunois souffre d'une image restée très traditionnelle : ces actions doivent permettre l'innovation, la créativité pour dynamiser l'image du territoire et de raisonner à l'échelle du territoire en matière de développement et de promotion touristique.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Accroître l'économie touristique sur l'ensemble du Pays.
- Permettre une découverte active des Paysages et des sites du Pays Beaunois.
- Créer de nouvelles activités pour répondre aux attentes des différents publics touristiques.
- Développer des actions de préservation de la nature et de la diversité des patrimoines, avec pour corollaire des pratiques touristiques favorisant un développement local durable.
- Répondre aux attentes des touristes en matière de services.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif stratégique 5 du Projet d'Agglomération : « Elaborer une politique touristique globale ».

Objectif 5 de l'Axe 2 de la Charte du Pays : « Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la côte viticole ».

Schéma Régional du Tourisme : Améliorer l'accès à l'information et aux services touristiques, par la création ou le développement de nouveaux itinéraires de découverte (Tour de Bourgogne à vélo, Route des vins, tourisme fluvial). Dans le Plan marketing 2005-2010 réalisé par le Comité Régional du Tourisme de Bourgogne, la Bourgogne est une destination idéale pour la découverte itinérante.

Plus-values

- Contribution aux politiques régionales : valorisation autour du Tour de Bourgogne à Vélo.
- Création d'équipements touristiques qui contribuent au cadre de vie des habitants.
- L'accessibilité des sites au public handicapé et la gratuité d'accès à certains aménagements permettra une réelle mixité sociale.
- Le Pays travaillera sur la mise en réseau des sites et prestataires, rendant ainsi l'offre plus lisible.

Caractère intercommunal de l'action

L'ensemble des actions a pour objectif de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire et de faire rayonner le touriste sur les différentes intercommunalités du Pays.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

Le développement touristique fera l'objet d'une action concertée avec les contrats Villes d'appui et le Contrat d'Agglomération.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations) | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|--|
| <p>Développement des pratiques du tourisme itinérant</p> | |
| <p>7</p> <p><u>Le tourisme fluvial :</u></p> <p>A – Mise en œuvre du plan d'actions pour le classement de la Station Tourisme fluviale</p> | <p>Cf. Fiche filière fluviale -fiche 8</p> |
| <p>B – Mise en place d'activités commerciales sur les canaux (canal du Centre, de Bourgogne, Canal Rhône Rhin) : aménagement du type restauration, café, guinguette, épicerie.</p> <p>C – Mise en place des pontons d'amarrage sur les trois canaux et sur la Saône.</p> | <p>EPCI Communes</p> |
| <p>D – Etude pour le développement du Port de CHAGNY. Port existant comprenant une quinzaine de places. Etude pour la valorisation et l'aménagement en cohérence avec les aménagements qui seront réalisés sur le Val de Saône (pontons d'amarrage).</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| <p><u>Le cyclotourisme autour du Tour de Bourgogne à vélo et de la Voie Bleue :</u></p> <p>E – Prolongement de la Voie des vignes (BEAUNE- VOUGEOT- DIJON).</p> <p>F– Soutien à la création de la voie transversale NUIITS-SAINTE-GEORGES-CITEAUX-SAINTE-JEAN-DE-LOSNE Objectif : relier la Voie des vignes à la Voie Bleue. Le Pays soutiendra le marquage de la voie et la signalétique mais en pas les travaux liés à l'aménagement routier de la voie (type enrobé).</p> <p>G– Aménagement des aires d'accueil et signalétique touristique le long des véloroutes en harmonie avec ceux déjà présents sur le territoire ou sur les territoires voisins (Pays Auxois, Pays Vingeanne Val de Saône).</p> <p>H– Appui à la mise en place d'ateliers de réparation, de points de stationnement vélo pour les commerces.</p> | <p>EPCI Communes</p> |

| | | |
|----------|---|---|
| | <p><u>Développement du cyclotourisme sur le territoire de l'Agglomération</u></p> <p>I- Aménagement de l'esplanade du Parc de la Bouzaize en aire de connexion entre le départ de la véloroute BEAUNE-SANTENAY et les itinéraires de randonnées pédestres (opération différente de l'aménagement du plan d'eau).</p> <p>J- Aménagement des aires d'accueil et mise en place d'une signalétique touristique le long de la véloroute SANTENAY-NOLAY, dans la continuité des travaux effectués sur le tronçon BEAUNE-SANTENAY, dont l'aménagement de la gare de PARIS-l'HOPITAL en relais cycliste.</p> <p>K- Prolongement de la véloroute NOLAY-AUTUN jusqu'aux limites du territoire (aménagement des voies, des aires d'accueil et de la signalétique).</p> <p>L- Création de la voie transversale BEAUNE - VERDUN-SUR-LE-DOUBS, Voie des vignes - Voie Bleue, (aménagement des voies, des aires d'accueil et de la signalétique).</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| | <p><u>La randonnée pédestre :</u></p> <p>M. En matière de randonnée pédestre, le Pays travaillera sur l'harmonisation des circuits existants et la mise en réseau des sentiers. Une action de communication (échelle Pays) pourra alors être envisagée. (voir fiche 16).</p> | <p>Pays</p> |
| | <p>N. Aménagement de la Maison du touriste itinérant à SANTENAY. Maison du touriste itinérant proposant des services pour les randonneurs, les cyclistes. (réhabilitation et aménagement du bâtiment).</p> | <p>Ville de Santenay</p> |
| | <p>Tourisme de famille et de loisirs</p> | |
| <p>2</p> | <p>A- <u>Accompagnement des sites</u> qui souhaitent créer des outils spécifiques d'accueil et de visite pour les enfants : soutien à l'ingénierie et à la création de supports.</p> <p>B- <u>Développement de « geocaching » sur le territoire.</u></p> | <p>Association, Privé, Commune</p> |

| | | |
|-----------------|--|--|
| | <p>Développement de nouvelles activités sur le territoire de la Communauté d'Agglomération</p> <p>C- <u>Musée du Vin de BEAUNE</u> (réhabilitation du bâtiment existant, classé monument historique, pour une mise aux normes et une nouvelle mise en valeur des collections).</p> <p>D - <u>Maison du Mouvement</u> (aménagement du bâtiment pour regrouper les collections de l'ancien musée Marey jouxtant la future école du cinéma Claude LELOUCH).</p> <p>E- <u>Etude de valorisation de l'ancienne N6</u> sur la thématique de l'âge d'or de cette route nationale dans les années 60 (valorisation de l'architecture des stations services, organisation d'un évènementiel autour de la thématique d'un parcours voiture ancienne) sur le site de LAROCHEPOT et BELAIR.</p> <p>F- <u>Travaux N6 sur le site de CORPEAU-CHAGNY</u> : valorisation de l'entrée de la N6 sur le territoire avec l'aménagement du relais routier et de l'ancienne station service entre CORPEAU et CHAGNY qui bénéficie d'une architecture typique des années 1960.</p> | <p>Communauté d'Agglomération et communes</p> |
| | <p>Tourisme de découverte économique</p> | |
| <p>3</p> | <p>A - Mise en place d'actions de sensibilisation à destination des entrepreneurs. Par exemple, demi-journée de sensibilisation auprès des entreprises (contraintes règlementaires, contraintes de sécurisation, aménagement intérieur, ...) et visite de sites (cf. Fiche 16).</p> <p>B - Soutien aux études préalables (étude de faisabilité, de programmation, de mise aux normes, ...) pour la partie aménagement du site. Ces études devront tenir compte de l'accessibilité pour tous et du public famille (pour les petites structures).</p> <p>C- Soutien à une action collective à destination des touristes et des habitants pour valoriser cette thématique (eductour, ticket - pass commun) : cf. fiche 16.</p> | <p>CCI, PAYS</p> |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN ŒUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----------------------|--|--|
| <p>1 2 3</p> | <p>L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays.</p> | <p>Le Pays Beaunois a décidé de prendre en compte les priorités du développement durable (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions.</p> |
| | <p><u>Autres disposition particulières :</u></p> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|------|---|---|------------------------------------|
| 1. A | Cf. fiche 8 | | |
| 1. B | Région : sectoriel (TBV) ou à défaut territoriaux Pays | 30% max suivant règlement UE 1998/2006 | Volet 1 |
| 1. C | Région : sectoriel | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur | |
| 1. D | Région : sectoriel | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur | |
| 1. E | Sectoriel (TBV) | | |
| 1. F | Région : territoriaux Pays | 30% | Volet 1 |
| 1. G | Région : sectoriel (TBV) ou à défaut territoriaux Pays | 30% | Volet 1 |
| 1. H | Région : sectoriel (TBV) ou à défaut territoriaux Pays | 15 ou 30% max | Volet 1 |
| 1. I | Région : territoriaux Agglo | 30% | Volet 1 |
| 1. J | Région : territoriaux Agglo | 30% | Volet 1 |
| 1. K | Région : sectoriel | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur (TBV) | |
| 1. L | Région : territoriaux Agglo | 30% | Volet 1 |
| 1. M | Cf. fiche 16 | | |
| 1. N | Région : sectoriel | 30% | Volet 1 |
| 2. A | Région : territoriaux Pays | 30% | Volet 1 |
| 2. B | Région : sectoriel ou à défaut territoriaux Agglo | 50% | Volet 1 |
| 2. C | Région sectoriel Etat : Sectoriel | Au regard des projets, du PSC et en fonction des règlements en vigueur | |
| 2. D | Région territoriaux Agglo Etat : sectoriel | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur | |
| 2. E | Région : Sectoriel | 50% | |
| 2. F | Région : territoriaux Agglo | 30% max | Volet 1 |
| 3. B | Région : territoriaux Pays | 50% max sur études | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|------|--|
| 1. A | <p><i>Court terme</i> : Requalifier le « cadre touristique » selon l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un OT intercommunal avec 2 accueils organisés en « Maisons d'animation et d'accueil touristique fluvial et terrestre », - création d'une identité touristique, d'une stratégie de marque interne et externe, ...). <p><i>Long terme</i> : obtention du classement de la Station Tourisme fluviale.</p> |
| 1. B | Création d'activités commerciales autour de la voie d'eau : mesure quantitative et qualitative (étude de satisfaction auprès des plaisanciers par exemple). |
| 1. C | Mise en place des pontons d'amarrage sur les trois canaux et sur la Saône. |
| 1. D | Réalisation de l'étude pour le développement du Port de CHAGNY. |
| 1. E | Finalisation du Tour de Bourgogne à Vélo sur le Pays Beaunois. |
| 1. F | Réalisation de la liaison entre la Voie des vignes à la Voie Bleue. |

| | |
|------|--|
| | Fréquentation de ces boucles locales. |
| 1. G | Aménagement des aires d'accueil et signalétique touristique le long des véloroutes |
| 1. H | Nombre d'ateliers de réparation, de points de stationnement vélo pour les commerces. |
| 1. I | Réalisation de l'aménagement de l'esplanade du Parc de la Bouzaize. |
| 1. J | Réalisation des aires d'accueil et de la signalétique touristique de la véloroute SANTENAY-NOLAY. Réalisation de l'aménagement de la gare de PARIS-l'HOPITAL en relais cycliste. |
| 1. K | Réalisation du prolongement de la véloroute NOLAY-AUTUN. Réalisation de l'aménagement des voies, des aires d'accueil et de la signalétique. |
| 1. L | Réalisation de la voie transversale Beaune - Verdun sur le Doubs, Voie des vignes - Voie Bleue, (aménagement des voies, des aires d'accueil et de la signalétique). |
| 1. M | <i>Court terme</i> : présence de sentiers de randonnées de qualité sur l'ensemble du territoire. <i>Long terme</i> : communication autour des sentiers à l'échelle Pays. |
| 1. N | Aménagement de la Maison du touriste itinérant à SANTENAY. |
| 2. A | Création d'un groupe autour du tourisme de famille. Nombre de sites soutenus pour la mise en place d'outils. Mise en place d'outils spécifiques d'accueil et de visite pour les enfants. |
| 2. B | Nombre de balises posées sur le territoire. |
| 2. C | Réalisation des travaux. Ouverture du musée du vin. Fréquentation du musée. |
| 2. D | Réalisation de la Maison du Mouvement. Fréquentation du musée. |
| 2. E | Réalisation de l'étude. |
| 2. F | Organisation d'un évènementiel. Réalisation des travaux sur le site de CORPEAU-CHAGNY. |
| 3. A | Nombre de journées de sensibilisation à destination des entrepreneurs. Nombre de participants à ces journées. Enquête de satisfaction auprès des entrepreneurs. |
| 3. B | Réalisation d'études préalables pour la partie aménagement du site. Nombre d'ouverture de sites. |
| 3. c | Mise en place de groupe tourisme industriel. Mise en place d'une communication collective. |

Fiche Action 4 :

Mise en place d'une politique globale de maîtrise des dépenses énergétiques et de développement des énergies renouvelables

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 1 « Les richesses patrimoniales et naturelles, sources de développement économique durable et d'appropriation du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques fossiles et de limitation de la production de gaz à effet de serre, le développement des territoires passent aujourd'hui par la mise en place d'une action globale en matière d'énergie.

Territoire attractif en matière de développement urbain, le Pays Beauinois connaît depuis quelques années un niveau de construction de maison individuelle et même d'habitat collectif important (sur BEAUNE notamment). L'habitat ancien est également fortement réhabilité pour accueillir des résidences principales. D'autre part, les communes du Pays possèdent toutes un parc immobilier plus ou moins ancien qui engendre des dépenses énergétiques plus ou moins maîtrisées et bien souvent importantes.

Cette dynamique de construction et de rénovation ne s'accompagne pas aujourd'hui d'une politique forte d'information et de sensibilisation sur les énergies auprès du public. Particuliers et collectivités hésitent bien souvent à passer le cap de l'investissement en énergies renouvelables, faute de conseils objectifs et désintéressés.

Les porteurs de projet recherchent des structures à la fois objectives et de proximité auprès desquelles ils peuvent trouver des informations techniques (veille technologique) et qui soient en mesure de leur fournir des informations concrètes (comme la liste des professionnels locaux). La mise en place d'une mission locale de conseil et d'appui technique permettrait de développer cet usage.

Enfin, le Pays Beauinois est fortement marqué par la présence d'activités primaires de premier ordre, au rang desquelles la viticulture, le bois et les grandes cultures qui peuvent offrir des pistes de valorisation en bioénergies.

Le Pays Beauinois possède plusieurs massifs forestiers importants, la plupart répertoriés en ZNIEFF pour la qualité et la variété de leur flore et de leur faune, sur :

- les plateaux calcaires des Hautes-Côtes, largement couverts de forêts dont la valorisation en bois d'œuvre est difficile en raison de la nature des sols et pour lesquels se posent des enjeux d'entretien;
- la plaine de Saône avec la forêt domaniale de Cîteaux, aménagée par les moines cisterciens et utilisée pour la production de bois d'œuvre.

Sur la période du 1^{er} Contrat de Pays, un certain nombre de communes se sont équipées en chaufferie bois, système fonctionnant à l'énergie renouvelable. Mais elles sont encore peu

nombreuses et aujourd'hui, se pose la question du bilan de ces systèmes compte tenu de l'éloignement du lieu de production du bois qui impose des coûts économiques et environnementaux importants, alors que cette ressource naturelle pourrait être exploitée sur place. La mise en place d'un système local de production ne pourra qu'encourager l'équipement des collectivités et des particuliers, la question de l'approvisionnement étant aujourd'hui un frais majeur lors du choix du mode de chauffage.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération connaît une bonne dynamique de la construction, celle-ci reste cependant plus marquée à l'OUEST qu'à l'EST. Le développement de l'urbanisation est croissant, ce qui rend d'autant plus nécessaire la mise en place d'outils de planification et la prise en compte de critères environnementaux dans chacun des projets urbanistiques.

Cette dynamique de construction est contrainte à l'OUEST par les faibles disponibilités foncières sur le secteur de la Côte et des Hautes-Côtes. Il sera nécessaire, dans ces secteurs, de favoriser la réhabilitation du bâti ancien, souvent mal isolé et peu économe en consommation d'énergies en prenant en compte les énergies nouvelles.

La réalisation d'OPAH sur les différentes intercommunalités du Pays, et notamment sur la Communauté d'Agglomération, permettra de réhabiliter ce bâti ancien en réalisant une animation prioritaire sur la maîtrise des dépenses énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

Objectifs de l'action :

- Limiter les dépenses énergétiques et la production de gaz à effet de serre.
- Développer l'usage des énergies renouvelables.
- Accompagner les porteurs de projets, privés ou publics, en matière de maîtrise des énergies.
- Développer une ou des filières de bioénergie (bois-énergie, déchets vitivinicoles...)
- Création d'emplois durables.
- Favoriser le développement des projets de Haute Qualité Environnementale sur le territoire.
- Réhabiliter des logements économes en énergie.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Amélioration des bilans énergétiques de bâtiments publics et des logements du parc social.
- Développement de l'usage des énergies renouvelables.
- Amélioration du parc ancien et diminution du nombre de logements vétustes.
- Baisse de la production de gaz à effet de serre.
- Développement de nouveaux débouchés pour les professions agricoles.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

- **Objectif 2 du Projet d'Agglomération:** « Généraliser la prise en compte de critères environnementaux ».
- **Objectif 2 de la Charte du Pays :** « Préserver, faire connaître et valoriser la diversité patrimoniale du Pays ».
- **Priorité Régionale :** Recours aux énergies renouvelables.
- **Priorités de l'Etat :** Adaptation aux changements climatiques, Développement durable des agglomérations. Intervention en faveur des filières agricoles et forestière.

| Plus-values | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Articulation urbain-rural (partenariat Agglomération-Pays). ▪ Développement d'un partenariat public-privé en matière de filières bioénergies. | |
| Caractère intercommunal de l'action | |
| <p>La mise en place d'une action globale en matière d'énergie se fera sur l'ensemble du territoire du Pays beaunois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays.</p> | |
| Articulation Pays-Agglomérations – Villes D'appui | |
| <p>Les « projets de ville » des Villes d'appui de NUIITS-SAINTE-GEORGES et de SEURRE s'inscrivent dans cette démarche de développement durable du Pays et de limitation de la production des gaz à effet de serre. La Ville d'appui de SEURRE envisage de faire appel aux énergies renouvelables. Le projet de NUIITS-SAINTE-GEORGES permettra de développer les modes de circulation douce et la multimodalité.</p> | |
| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations) | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
| <p>1. Cette opération est une démarche locale d'animation et de conseil en direction des collectivités et des propriétaires immobiliers. Le Pays constituera le relais d'information territorial des agents climats départementaux.</p> <p><u>A – Mettre en place un service de conseil en énergie</u> – Actions d'information et de formation sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables : création d'un Espace Info-Energie local pour tout public (élus, artisans, professionnels particuliers, enfants). Outils : Plaquettes, exposition, formation, animation itinérantes, conseils,... (voir fiche 16). – Actions d'animation à destination des collectivités locales pour accompagner les démarches de diagnostic énergétique.</p> <p><u>B – Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration Thermique des Bâtiments (OPATB)</u></p> | <p>Communauté d'Agglomération et Pays.</p> |
| <p>2. Développement d'une véritable filière bois énergie</p> <p>A – <u>Analyser les besoins des collectivités et des entreprises</u> (gros consommateurs) à l'échelle du Pays.</p> <p>B – <u>Développer la production de bois énergie à partir des ressources disponibles sur le Pays</u> (déchets forestiers, agricoles, viticoles, entreprises).</p> <p>C – <u>Résoudre les problèmes d'approvisionnement, de stockage</u> : soutien à la création de Plate-forme de stockage, à l'acquisition de broyeurs (transformation).</p> <p>D – <u>Relayer les actions de promotion du Bois énergie.</u></p> | <p>Pays, association, collectivités</p> |

| | | |
|-----------|---|--|
| 3. | <p>Soutenir la mise en place de filière de bioénergie sur le Pays en valorisant les ressources locales</p> <p>A – <u>Soutien à la réalisation d'étude de faisabilité et d'expérimentation de valorisation de la biomasse.</u></p> <p>B – <u>Soutien à l'investissement</u> dans le cadre d'une organisation collective de production et de valorisation.</p> <p>C – <u>Soutien à l'investissement dans le cadre d'un réseau « urbain » (réseau communal)</u></p> | <p>CC, Communauté d'Agglomération, SEM, CUMA, Syndicat Mixte.</p> |
|-----------|---|--|

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----|--|---|
| 1. | Partenariat Pays – Agglomération – EPCI | L'opération revêt de fait un caractère environnemental. |
| 2. | Opération au niveau du Pays | |
| 3. | Opération au niveau du Pays | |
| | <u>Autres disposition particulières :</u> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|------------|---|--|---------------------------------|
| 1. A | Cf. fiche 16 | | |
| 1. B | Région : territoriaux Agglo/ Pays Etat : FNADT Pays | études: 70% en alternatif E/R animation : 50%-40-30% sur trois ans en alternatif E/R | Volet 1 |
| 2. A, B, C | Région : sectoriel Etat : sectoriel | Au regard du projet et en fonction des règlements en vigueur | |
| 3. A, B, C | Région : sectoriel Etat : sectoriel | Au regard du projet et en fonction des règlements en vigueur | |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|---|
| 1. | Nombre d'action d'information et de formation mise en place. Mise en place d'une OPATB |
| 2. | Nombre d'actions de sensibilisation sur le Bois énergie, nombre de plateformes de stockage réalisées. |
| 3. | Nombre d'actions de sensibilisation sur la filière bioénergie. |

Fiche Action 5 : Consommer localement ce qui est produit localement

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Les productions agricoles du Pays couvrent un panel large de produits : viande, lait, légumes de plein-champs, maraîchage, grandes cultures céréalières, fruits rouges,... Quelques initiatives encore peu nombreuses de ventes directes de producteurs se sont mises en place et permettent aux agriculteurs de valoriser leur travail dans une relation directe aux consommateurs. Dans un contexte actuel où les consommateurs cherchent des produits de qualité, exploités localement et dans le respect de leur cadre de vie, renforcer le lien entre producteurs et consommateurs par une meilleure connaissance des productions locales par la population apparaît comme un enjeu majeur pour le Pays.

Ces ventes directes offrent de nouveaux débouchés pour les agriculteurs. Elles leur permettent de diversifier leur activités et de faire connaître leur travail et leurs produits. Elles s'inscrivent également dans une réponse globale à la question du développement durable puisqu'elles permettent de faire consommer localement ce qui est produit localement, généralement des produits de saison (réduction des gaz à effet de serre), sans être dans une démarche de commerce équitable (nord-nord).

Le bassin de vie du Pays et la densité de l'activité touristique laissent entrevoir des possibilités de développer de nouvelles initiatives de circuits courts et de ventes directes, en lien avec les artisans et les commerçants du Pays.

La mise en place de circuits courts avec les restaurateurs du Pays, les restaurations collectives, et les GMS peuvent être envisagés et nécessitent une étude de faisabilité pour organiser les filières de production et de distribution : type de société, lieu de distribution, besoins en personnel et en matériel,...

D'autre part, le Pays souhaite accompagner les agriculteurs dans leur démarche de diversification par la vente directe de leur production : réalisation d'étude de faisabilité et d'étude de marché, formation à la vente directe, investissement matériel,...

La valorisation des productions locales passe également par la mise en place d'actions en faveur des enfants. L'apprentissage du jeune public aux goûts et saveurs locales permettra à long terme une appropriation des productions locales par la population. Le rôle des artisans des métiers de bouche apparaît ici primordial.

Le Pays pourra également accompagner des initiatives de producteurs qui intègrent des produits du commerce équitable dans leur transformation en vue d'une labellisation Commerce Equitable (étude préalable, essais...).

Enfin, la mise en place d'actions de communication et de promotion de l'agriculture et des productions locales permettra à la fois de valoriser nos productions locales (donner l'envie de découvrir et d'acheter) et nos métiers agricoles (améliorer l'image de la profession et susciter des vocations) auprès de la population et des touristes.

Objectifs de l'action:

- Créer de nouveaux débouchés à plus forte valeur ajoutée pour les agriculteurs du Pays.
- Créer du lien social et développer l'appropriation du territoire par ses habitants.
- Contribuer à une nouvelle forme d'échange socialement et environnementalement plus respectueuse.
- Valoriser les productions locales du Pays et la Bourgogne auprès des clientèles touristiques.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Développement de la diversification agricole.
- Organisation d'une filière de circuits courts.
- Création de nouveaux partenariats avec les restaurateurs et les artisans de bouche du Pays.
- Création de nouveaux débouchés pour les agriculteurs du Pays : mise en place de lieux de ventes directes.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif 4: de la Charte du Pays_ « Valoriser localement les ressources primaires à la faveur de la complémentarité entre les territoires du Pays».

Priorité de l'Etat : Intervention en faveur des filières agricoles et forestière.

Plus-values

- Valorisation et promotion de filières agricoles locales.
- Organisation d'une démarche collective pour les agriculteurs.
- Emergence de nouveaux partenariats

Caractère intercommunal de l'action

L'action de « consommer localement ce qui est produit localement » se fera sur l'ensemble du territoire du Pays beaunois en s'appuyant sur les exploitations agricoles s'inscrivant dans ce projet.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|--|
| <p>Soutenir la structuration de la filière de productions légumières sur le Val de Saône <u>Accompagnement d'une démarche collective pour accompagner les producteurs de la filière dans leur développement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - action de sensibilisation et de formation sur : l'amélioration des pratiques culturales, la diversification, le développement de la vente directe et de circuits courts, le développement de l'agriculture biologique, l'appropriation des TIC, le développement de nouveaux modes de collaboration (SCOP, AMAP, CUMA). - action de communication collective. - favoriser l'installation des maraîchers notamment bio (AMAP, CUMA, SCOP) : information, communication, investissement. | <p>Associations, agriculteurs, CUMA.</p> |
| <p>Consommer localement ce qui est produit localement : <u>Soutien aux études de faisabilité</u> (économique, technique et juridique) :</p> <p>a) Etudes collectives préalables à la mise en place de filières courtes de commercialisation (avec les restaurateurs, les cantines scolaires ou d'entreprises).</p> <p>b) Etude individuelle de faisabilité de vente directe</p> <p>c) Investissements matériels liés à l'aménagement des exploitations et des entreprises industrielles et artisanales agro alimentaires</p> <p>Mise en réseau des initiatives de vente directe : promotion, création de points de vente,...</p> | <p>Associations, Chambre d'agriculture, CUMA, coopératives agricoles, GIE. Toute personne morale exerçant une activité agricole, exploitants</p> |
| <p>Soutenir la création d'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) Acquisition de matériel.</p> | <p>Associations, agriculteur.</p> |
| <p>La découverte des produits locaux et de la gastronomie locale par le jeune public</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Intervention dans le milieu scolaire et péri scolaire : dégustation des produits locaux, intervention pédagogique <p>Intégration des produits locaux dans les cantines scolaires</p> | <p>Associations (dont le Pays), les communes, communautés de communes, RPI</p> |
| <p>Accompagner les projets de labellisation de produits locaux transformés « commerce équitable »</p> | <p>Agriculteurs, coopératives agricoles.</p> |
| <p>Soutien aux actions de promotion de l'agriculture et des produits du Pays Beaunois</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Le Pays soutiendra des opérations collectives</u> permettant de faire la promotion des métiers, des productions et des produits agricoles du Pays à destination de la population locale et des clientèles touristiques. ▪ <u>Le Pays soutiendra également les actions de promotion des produits hors du territoire</u> à l'échelon régional, national voir international : accompagnement de projets collectifs | <p>Associations, syndicats agricoles.</p> |

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|---|--|---|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Comité de pilotage associant les EPCI. | Le développement de filières de circuits courts participe activement au développement durable du territoire (valorisation de productions respectueuses de l'environnement, consommation de produits de saison, limitation des déplacements...). |
| 2. | La mise en place de filières courtes pour les cantines scolaires nécessitera une mobilisation des communes et des EPCI. Cette action bénéficie à l'ensemble du Pays. | |
| 3. | Cette action bénéficie à l'ensemble du Pays. | |
| 4. | | |
| 5. | | |
| <u>Autres disposition particulières :</u> | | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1 | Région sectoriel à défaut territorial Pays | 20 à 50% | Volet 2 |
| 2 | Etat : FNADT Pays et Région territoriaux Pays (sur a) | 50% pour les études 20 à 30% sur c | Volet 2 |
| 3 | Région sectoriel (ESS ou agriculture) Etat : FNADT Pays | Au regard des projets 30% | |
| 4 | Région territoriaux pays et Etat FNADT | 70% max | |
| 5 | Région : sectoriel | Au regard du projet et en fonction des règlements en vigueur | |
| 6 | Région : territorial Pays | 30 % | Volet 2 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|-----------|--|
| 1. | Association des acteurs sur la démarche de terroir. Aide d'équipement pour la transformation et le conditionnement. |
| 2. | Nombre d'actions pour la mise en place de filières courtes de commercialisation. |
| 3. | Nombre de création d'AMAP. |
| 4. | Nombre d'opération |
| 5. | Nombre de labellisation de commerce équitable. |
| 6. | Nombre d'actions de promotion. Evaluation des retombées selon les critères à définir en fonction de l'outil mis en place. |

Fiche Action 6 :

Appuyer le développement des secteurs d'emploi du Pays pour les rendre attractifs et en faire des filières d'excellence

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Beaunois compte 35 454 actifs et 30 554 emplois.

L'emploi s'est accru sur le Pays, le secteur tertiaire étant le principal élément moteur de cette progression. A contrario, les activités de production sont de moins en moins présentes sur le territoire. Le taux de chômage est de 7,1% de la population active au 1^{er} juin 2006.

L'emploi salarié privé pèse pour 59 % dans la population active occupée du Pays Beaunois. Pays de viticulture et de tourisme, l'hôtellerie-restauration est également vitale pour le Pays Beaunois : 8 % des salariés travaillent dans ce secteur.

Les TPE occupent une place prépondérante dans le tissu économique local.

On peut regrouper les activités économiques du Pays en 3 groupes de secteurs d'emploi :

- Les secteurs phares et en tension (viticulture, tourisme, négoce-logistique)
- Les secteurs porteurs (bois, légume, services aux personnes, environnement)
- Les micro-filières d'excellence (fluvial, imprimerie, tonnellerie, pierre)

La diversification des offres de formation sur le territoire doit répondre aux besoins des secteurs en tension présents, avec par exemple le développement d'une formation hôtelière à CHAGNY permettant de répondre aux besoins de ce secteur.

Elle doit également opter pour des filières de haut-niveau artistique et technique avec par exemple le projet de création d'une Ecole du Cinéma à BEAUNE. Cette diversification permettra à la Communauté d'Agglomération de faire valoir son rayonnement pour les formations post-baccalauréat entre les deux pôles majeurs que sont DIJON et CHALON/SAONE.

L'action en faveur du développement des secteurs d'emploi du Pays passe également par des actions de sensibilisation des employeurs sur la lutte contre les discriminations et favoriser l'emploi des travailleurs handicapés, des femmes,... dans l'entreprise.

Objectifs :

- Soutenir les filières économiques du Pays pour en faire de vraies filières d'excellence.
- Développer des emplois durables.
- Maintenir l'employabilité et l'adaptabilité.

| |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le chômage et la précarité des jeunes. ▪ Apporter une réponse aux demandes des secteurs en tension. ▪ Développer les formations sur le territoire. |
| <p>Résultats attendus et impacts de l'action :</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Répondre aux demandes des secteurs en tension. ▪ Réduire le chômage, notamment des publics jeunes. ▪ Augmenter le nombre et la qualité des formations sur le territoire. |
| <p>Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)</p> |
| <p>Référence à l'Axe de la Charte du Pays : Objectif 6: « Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du bassin d'emploi-Pays».</p> <p>Référence à l'orientation stratégique du Projet d'Agglomération : Objectif 4 « Conforter la compétitivité économique du territoire ».</p> <p>Priorité de l'Etat : Intervention en faveur des filières agricoles et forestière.</p> <p>Priorités Régionales : Formation professionnelle pour l'emploi local.</p> |
| <p>Plus-values</p> |
| <p>Partenariat entre les collectivités locales, les organismes de formation et les services publics de l'emploi.</p> |
| <p>Caractère intercommunal de l'action</p> |
| <p>Le développement des secteurs d'emploi se fera sur l'ensemble du territoire du Pays Beauinois en s'appuyant sur les EPCI, les Communes du Pays et les services publics de l'emploi.</p> |
| <p>Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui</p> |
| <p>Les « projets de ville » des Villes d'appui de NUIITS-SAINTE-GEORGES et de SEURRE s'inscrivent naturellement dans la démarche de développement durable du Pays. Les deux contrats Villes d'appui ont été élaborés en coordination avec la Charte et le Contrat de Pays.</p> |

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|---|
| <p>Favoriser l'adéquation entre offre-demande d'emploi ou de formation: <u>A-Soutien à des actions de valorisation des métiers porteurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Public cible : jeunes et demandeurs d'emploi ▪ Condition de mise en œuvre : Partenariat fort avec les entreprises. ▪ Pistes d'actions : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un guide des métiers porteurs du Pays (descriptif, moyens d'accès, perspectives,...). - Mettre en place des actions pour améliorer l'image des métiers en tension ou porteur (hôtellerie, bâtiment, artisanat, industrie...). - Accompagner les évènementiels de découverte des métiers et de rencontre employeurs-demandeurs d'emploi. - Soutien à des projets portés par des jeunes qui mettent en avant les filières d'excellence du Pays par un travail pédagogique et encadré pour favoriser l'insertion des jeunes). | <p>Mission Locale Pays Chambre consulaire association de professionnels clubs d'entreprises Maison de l'emploi</p> |
| <p>B - Accompagnement des TPE dans leur rôle d'employeur et d'entreprises d'accueil : Faire connaître les outils d'accompagnement Médiation de la Mission locale : aide sur la communication.</p> | <p>Mission Locale</p> |
| <p>Développement d'une offre de formation locale de qualité sur les filières d'excellence du Pays ou sur de nouveaux secteurs d'activités : <u>C - Accompagner l'installation d'un centre de formation (IFPA) sur le secteur fluvial à SAINT-JEAN-de-LOSNE.</u></p> | <p>Communauté de communes Rives de Saône</p> |
| <p>Diversifier l'offre de formation locale : <u>D - Ecole du cinéma Claude LELOUCH</u> La ville de BEAUNE en partenariat avec les Films 13 (société de production de Claude LELOUCH) envisage la création d'une école du cinéma spécialisée dans les métiers du cinéma. L'école serait située au sein du bâtiment JARDINAT à coté du cinéma de BEAUNE et s'insérerait dans un projet global (musée du mouvement, école du cinéma, cinéma de BEAUNE). Le contrat d'Agglomération pourrait accompagner la réhabilitation du bâtiment pour recevoir les élèves (aménagements pour les salles de cours et le studio de production).</p> | <p>Ville de BEAUNE</p> |

| | | |
|----------|--|---|
| 2 | <p>Développer et maintenir l'employabilité durable</p> <p>A - <u>Construire une offre de formation pour développer l'adaptabilité</u> : Donner aux demandeurs d'emploi un socle commun de compétences transférables sur un territoire restreint du Pays en associant les entreprises et les sociétés d'intérim.</p> <p>B - <u>Soutenir la création de groupements d'employeurs</u> : Soutien aux études de faisabilité. Repérage des besoins, mise en relation des entreprises et appui à la recherche de salariés, formation pour acquérir de la polyvalence pour les salariés de groupement d'employeurs.</p> | <p>Mission Locale, Pays, Chambre consulaire, association de professionnels, EPCI</p> |
|----------|--|---|

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|---|--|--|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Actions à l'échelle du Pays. Les partenariats avec les EPCI seront privilégiés. | La mise en place d'actions d'information locales limite les déplacements. Le Pays soutiendra en priorité les transports collectifs pour les déplacements. |
| 2. | A- Territoire de réflexion privilégié : EPCI. B-L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays. | Cette opération vise à développer des emplois locaux pour les habitants, limitant ainsi les besoins en déplacement. |
| <u>Autres disposition particulières :</u> | | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|--|--|---------------------------------|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1. A | Région sectoriel à défaut territoriaux Pays Etat sectoriel (DDTEFP) ou a défaut FNADT | 20 à 40% max sous réserve validation services CRB 20 à 40 % sous réserve expertise DDTEFP | Volet 1 |
| 1 B | sectoriel | A étudier au regard des actions de soutien aux missions locales | |
| C | Région sectoriel Etat : sectoriel | Au regard du projet et des règlements en vigueur | |
| D | Région territoriaux aggro Sous réserve clarification du fonctionnement et de la gestion | 20 à 30% | Volet 1 |
| 2. B | Etat : FNADT Pays | 50% maximum | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|---|
| 1. | Nombre d'action de valorisation des métiers Nouvelle l'offre de formation sur le Pays |
| 2. | Création de groupements d'employeurs Mise en place d'une action sur l'employabilité durable. |

Fiche Action 7 : Structurer l'offre et professionnaliser le secteur touristique

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

La plupart des offices du tourisme sont ouverts à l'année sur le Pays et sont inscrits dans la démarche Qualité Tourisme initiée par la Fédération Régionale des Offices de Tourisme.

Avec une structuration complète en intercommunalités ayant la compétence tourisme, le territoire sera bientôt entièrement couvert par des schémas intercommunaux de développement touristique avec dès à présent un travail collaboratif mais limité (Agglomération, Canton du Pays de NUITS-SAINT-GEORGES, canton de BLIGNY-SUR-OUCHÉ, Val de Saône). Cependant, la collaboration à l'échelle du Pays Beauinois reste limitée en matière de tourisme.

De la même façon, les prestataires locaux notent un manque de lisibilité globale de l'offre touristique locale, au sein même de leur intercommunalité et davantage au niveau du Pays. Le besoin de connaître les sites et prestataires voisins, de se rencontrer au sein d'un sous-territoire ou d'une filière leur semble opportun pour échanger les expériences, travailler en réseau et créer des produits touristiques originaux.

La mise en réseau d'acteurs, lors du premier contrat de Pays, autour de Cîteaux en créant des produits Tourisme et Handicap avec l'office de tourisme constitue un exemple et un point de départ de ce que le Pays peut apporter aux acteurs du tourisme. En créant ce réseau, la qualité de l'accueil touristique est également améliorée sur l'ensemble du territoire.

D'autre part, l'action du Pays en matière d'accompagnement des porteurs de projets (publics et privés), qu'ils soient potentiellement bénéficiaires ou pas du Contrat de Pays, a permis d'aider des professionnels du tourisme à se moderniser, connaître d'autres professionnels, créer des prestations de qualité en adéquation avec la demande touristique actuelle et avec la stratégie de développement local, régional.

En effet, devant la complexité du monde institutionnel touristique, l'assistance technique en particulier pour le développement de projet, le montage de dossier de financement et le suivi du dossier est une réelle attente. Le Pays semble être la bonne échelle pour travailler sur des thématiques communes, être l'interlocuteur avec les différents partenaires institutionnels.

Le Pays Beauinois représente souvent la Côte viticole, la Communauté d'Agglomération. Fort de ce constat, le Pays doit se positionner avec les sous-ensembles très structurés sur le territoire en matière touristique : la Côte (tourisme « rouge »), BLIGNY-SUR-OUCHÉ et l'arrière Côte (tourisme vert) et Val de Saône (tourisme bleu). L'objectif n'est pas de créer une marque regroupant l'ensemble de l'offre du territoire mais de créer du lien entre ces territoires, par le maillage des professionnels mais également par la mutualisation de la présentation de l'offre touristique en appuyant les créations d'outils, d'harmonisation de l'information touristique.

Objectifs des actions :

- Créer de l'économie touristique en fidélisant le primo visiteur ;
- Avoir un accueil touristique de meilleure qualité sur l'ensemble du Pays en développant la connaissance de l'offre chez les professionnels ;
- Contribuer à la création de produits touristiques en développant le maillage entre prestataires, professionnels et institutionnels du tourisme.
- Raisonner à l'échelle du territoire en matière de développement et de promotion touristique.
- Améliorer l'accueil et l'information des clientèles touristiques.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Une meilleure connaissance des professionnels du tourisme du territoire.
- Un travail collaboratif entre prestataires débouchant sur des actions innovantes.
- Une meilleure lisibilité de l'offre touristique.
- Une augmentation de la durée de séjours par la diffusion des touristes sur l'ensemble du Pays et par la mise en place de produits.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif 5 de l'Axe de la Charte du Pays : « Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existante sur la côte viticole ».

Objectif stratégique 5 du Projet d'Agglomération : « Elaborer une politique touristique globale ».

Priorités Régionales : Tourisme.

Priorités de l'Etat : Développement économique équilibré du territoire.

Plus-values

Appui aux politiques locales, départementales et régionales en matière touristique.
Appropriation, connaissance et mise en réseau des prestataires au niveau du Pays
Valorisation des aménagements Tourisme et Handicap par une formation à l'accueil.

Caractère intercommunal de l'action

Cette action a pour finalité de faire connaître le territoire aux professionnels, de réaliser des produits touristiques dans le cadre d'une stratégie de territoire, non concurrentielle, mais de complémentarité.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

Le développement touristique fera l'objet d'une action concertée avec les contrats Villes d'appui et le Contrat d'Agglomération.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | | Maitrise d'ouvrage |
|---|--|---------------------------|
| Premières déclinaisons opérationnelles possibles | | |
| 1 | Mise en réseau des prestataires pour développer la connaissance de l'offre locale : Réunions filières tournantes sur le Pays et éductours à l'échelle du Pays | Pays |
| 2 | Soutien des opérations collectives et de mise en réseau des offices de tourisme : Exemple : Mise en place d'une communication, d'une action collective sur les itinéraires du Pays Beaunois (hors sentiers de randonnées), avec les OTSI (carte Ambassadeur, CD présentant l'offre du Pays, ...). | Pays, OTSI |
| 3 | Accessibilité pour tous Conseil et formation pour le public handicapé pour les professionnels du tourisme. Conseil auprès des prestataires qui souhaitent se lancer dans la démarche « tourisme et handicaps » : apport d'une expertise d'une demi-journée sur site. | Pays |
| 4 | Action de sensibilisation et de formation-action à l'environnement pour les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration. Thèmes envisagés : Economie d'énergie et d'eau, gestion des déchets, usage de produits d'entretiens. Action à mener en concertation préalable avec la Région et l'ADEME. | Association ou CCI |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----------|--|---|
| 1 | Action à l'échelle du Pays | Le Pays Beaunois a décidé de prendre en compte les priorités du développement durable (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions. |
| 2 | Action portée par un EPCI | |
| 3 | Action collective à l'échelle du Pays avec les OTSI intercommunaux | |
| 4 | Action à l'échelle du Pays | |
| 5 | Action à l'échelle du Pays | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|----|--|--|--|
| 1 | Région : territorial Pays | 50% max | Volet 1 |
| 2 | Région : territoriaux Pays | 50% max | Volet 1 |
| 3. | Région : sectoriel en priorité à défaut territoriaux Pays Etat : sectoriel | 50% max | Volet 1 |
| 4. | Région : sectoriel à défaut territoriaux Pays | 50% max | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|---|--|
| 1 | Nombre de participants et de réunions par an sur les différentes thématiques. Croissance du nombre de participants tout au long de la durée du Contrat. |
| 2 | Mise en place du Schéma local d'organisation de l'accueil et de l'information touristique de l'Agglomération. |
| 3 | Mise en place d'une opération collective des offices de tourisme. |
| 4 | Nombre de participants. Nombre de journées. Nombre de sites accessibles pour tous en fin de contrat. |
| 5 | Mise en place d'une action de sensibilisation et de formation-action à l'environnement pour les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration innovante. Nombre d'hôtels dans la démarche. |

Fiche Action 8 : Développer le Val de Saône par l'excellence de sa filière fluviale

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Si l'économie locale présente une vitalité d'ensemble sur le Pays Beaunois, certains secteurs économiques ne semblent pas avoir encore exprimés l'étendue de leurs potentialités de développement. C'est le cas du secteur fluvial, sur le Val de Saône. Une politique globale de dynamisation du secteur est nécessaire pour accroître l'économie touristique.

On constate aujourd'hui que la voie d'eau est insuffisamment valorisée au regard de ce qu'elle a été dans le passé et de ce qu'elle représente maintenant. Le Val de Saône est en effet à la croisée de la Saône, du canal de Bourgogne et du canal du Rhône au Rhin, à une journée de navigation du canal de la Marne à la Saône et du canal du Centre.

La filière fluviale est historiquement présente sur le Val de Saône et représente un éventail de savoir-faire traditionnels. L'activité économique fluviale fut d'abord axée sur la batellerie. Elle se développe depuis plusieurs années autour de deux axes : le transport fluvial et le tourisme fluvial.

SAINT-JEAN-de-LOSNE est aujourd'hui un centre de compétence reconnu au niveau national et européen en matière de construction, aménagement, rénovation, entretien, maintenance et stockage en calle sèche de bateau de tourisme fluvial. SAINT-JEAN-de-LOSNE, premier port fluvial français, accueille aujourd'hui près de 350 bateaux.

Près de 150 emplois directs et indirects sont liés à cette activité (économie d'entreprise, commerces, prestataires touristiques,...) en croissance modeste mais régulière.

Le regain d'intérêt pour le transport fluvial aujourd'hui ainsi que le développement du tourisme fluvial permettent de pouvoir mettre cette filière dans une dynamique collective de développement s'appuyant sur un partenariat public - privé.

La revitalisation de la filière et du secteur (par des aménagements, et des actions d'animation) nécessite la réalisation d'un programme cohérent de développement. C'est pourquoi le Pays Beaunois a lancé en 2007 avec l'appui de la DRT, une étude pour la mise en place d'une « station de tourisme fluvial SEURRE - SAINT-JEAN-de-LOSNE » et plus globalement pour le développement du tourisme et des loisirs des communes riveraines de la Saône, de SEURRE à SAINT-JEAN-de-LOSNE, s'appuyant sur le potentiel fluvial.

La Communauté de communes est soucieuse de soutenir le développement économique de cette activité. A son initiative, des tables rondes avec les professionnels de la filière fluviale ont eu lieu depuis fin 2005 afin d'élaborer un schéma stratégique de développement de la filière fluviale sur le Val de Saône en partenariat avec le Pays Beaunois et les communautés de communes riveraines de la Saône en aval et en amont, représentant ainsi l'ensemble du périmètre mouillé de la Saône en Côte d'Or.

Ce travail a notamment permis à la communauté de communes d'être retenue à l'appel à projet national de Pôle d'Excellence Rural.

Objectifs de l'action :

- Soutenir les développements des entreprises de la filière fluviale pour créer de nouveaux emplois directs.
- Augmenter les capacités d'accueil et l'attractivité des ports du Val de Saône par le développement de services.
- Augmenter l'activité touristique fluviale, génératrice d'emplois directs et indirects.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Développement de l'emploi.
- Création de capacités d'accueil touristiques fluviales.
- Recréer une image d'excellence autour du fluvial en Val de Saône pour les habitants, les partenaires départementaux, régionaux et les touristes.
- Structuration de l'offre touristique autour de la voie d'eau.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Référence à la Charte de Pays :

Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du « bassin d'emplois Pays ».

Structurer une offre touristique complémentaire à la dynamique existant sur la côte viticole.

Référence à la stratégie du Contrat Unique :

Axe 2 « Les filières d'excellence, présentes ou en devenir du Pays source d'emploi durable ».

Axe 3 « Le développement économique et urbain équilibré du territoire ».

Priorités Régionales : Développement économique équilibré.

Priorités de l'Etat : Développement économique équilibré du territoire ; Adaptation des compétences professionnelles dans les zones de mutation économique, Valoriser le potentiel touristique.

Plus-values

Le développement de la filière fluviale sera créateur d'emplois locaux.

Développement du tourisme sur l'ensemble du Pays.

Caractère intercommunal de l'action

Travail en collaboration avec la communauté de communes Rives de Saône sur les cantons de SEURRE et de SAINT-JEAN-de-LOSNE.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles | | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|---|---|
| 1 | Accompagner la structuration de la filière fluviale Par une mise en réseau des professionnels : A - <u>Création et animation d'un Club des entreprises fluviales</u> : échanges d'expériences, étude des données économiques de la filière. | CCI |
| | B - <u>Soutien aux actions du Club des entreprises fluviales</u> : Etude préalable à la mise en place d'emplois partagés au sein de la filière (type Alizé) : recensement des besoins analyse des attentes des clientèles, sensibilisation des commerçants, communication sur les métiers, marketing économique pour la filière. | Association |
| 2 | Par le développement d'une offre de formation locale adaptée aux besoins des professionnels : <u>Implantation d'un Centre de formation fluvial</u> (IFPA). | Communauté de communes Rives de Saône |
| 3 | Développer la qualité de l'accueil et des services pour les clientèles touristiques : <u>Par le soutien aux opérations d'augmentation des capacités d'accueil fluviales ou d'amélioration des services :</u> A - <u>Structuration d'un port de plaisance à SAINT-JEAN-de-LOSNE</u> : Capitainerie, station d'avitaillement, augmentation de la capacité d'accueil. B - <u>Réhabilitation des pontons du port de SEURRE</u> . C - <u>Soutien à la création, la rénovation de l'hébergement touristique pour les hôtels</u> : à l'issue des travaux, obtention du label Qualité Tourisme; pour les locations de vacances (meublés, gîtes) : à l'issue des travaux, classement 3 étoiles. | Communauté de communes Rives de Saône, communes |
| 4 | Par le soutien aux opérations d'animation en vue d'améliorer la qualité de l'accueil : <u>Action de sensibilisation et de formation des professionnels</u> (commerçants, artisans, professionnels du tourisme,...) sur l'accueil de la clientèle touristique fluviale. | Communauté de communes, CCI |

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|---|--|--|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Ces actions seront mises en œuvre par ou en partenariat avec la Communauté de Communes Rives de Saône. | Le Pays Beaunois a décidé de prendre en compte les priorités du développement durable (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune de ses actions. Les aménagements devront prévoir des équipements permettant une gestion optimale des déchets, des eaux usées, de l'énergie. |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| <u>Autres disposition particulières :</u> | | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|--|---|--|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1 A et B | Région territoriaux Pays | 20 à 50% max au regard des projets. | Volet 1 |
| 2 | Région : sectoriel Etat : sectoriel | Au regard du projet, en fonction des règlements en vigueur. | |
| 3 | Région : sectoriel | Au regard du projet, en fonction des règlements en vigueur. | |
| 4 | Région : territoriaux Pays | 50% max | Volet 1 |

| DISPOSITIFS D'EVALUATION | |
|---------------------------------|---|
| 1. A | Réalisation d'études. Nombre de rencontres et aboutissement à des actions concrètes. |
| 1. B | Réalisation du recensement des besoins. Nombre et analyse qualitative des actions collectives réalisées. |
| 2. | Implantation d'un Centre de formation fluvial. |
| 3 A | Réalisation du port de plaisance à SAINT-JEAN-de-LOSNE. |
| 3. B | Réhabilitation des pontons du port de SEURRE. |
| 3. C | Montée en gamme des hébergements (nombre d'hébergements classés 3 étoiles, labélisés Qualité Tourisme). |
| 4. | Etude de clientèle pour mesurer l'accueil de la clientèle touristique fluviale. |

Fiche Action 9 :

Contribuer au développement d'un urbanisme concerté et harmonieux

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 3 « Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le territoire a longtemps été marqué par une insuffisance de coopération dans le cadre de la gestion de l'espace et de l'aménagement du territoire du bassin de vie allant du SUD de la Côte d'Or au NORD de la Saône-et-Loire, entraînant un certain retard dans le déploiement d'outils de gestion et de planification.

La structuration du Pays en intercommunalités constitue un levier d'action important pour la définition d'une politique globale d'aménagement du territoire prenant en compte l'ensemble des problématiques auxquelles est confronté le territoire : environnement, logement, transports, développement économique, services offerts à la population....

La présence de structures et de services compétents au sein des communes ne masque cependant pas l'absence d'outils de réflexion et de prospective sur l'aménagement du territoire, permettant de développer une politique cohérente et maîtrisée du développement urbanistique.

L'insuffisance de la couverture en documents d'urbanisme participe également au problème global de réflexion sur l'occupation du territoire et le manque de moyens de prospective.

Toute la réflexion sur le logement et l'habitat relève de la compétence des intercommunalités, avec au premier plan la Communauté d'Agglomération qui se doit de mettre en œuvre des outils de programmation dans ce domaine, au travers d'un Plan Local de l'Habitat d'ici juillet 2009.

Les besoins sont nombreux en matière de logements tant en ce qui concerne le logement social qui est actuellement concentré sur BEAUNE et CHAGNY pour la Communauté d'Agglomération; la présence de nombreux logements insalubres et indignes ; la réhabilitation du bâti ancien pour répondre aux besoins plutôt que de développer l'étalement urbain ; des actions de sensibilisation pour le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des dépenses énergétiques...

Objectifs :

- Œuvrer pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé.
- Construire des logements adaptés pour tous : maintenir les personnes âgées dans leur domicile.
- Lutter contre les logements vétustes et promouvoir la maîtrise des énergies et les énergies renouvelables.
- Développer l'offre locative dans sa globalité (notamment l'offre locative sociale en milieu rural) et les logements adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite.
- Mettre en place des outils de planification.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Maîtriser et anticiper l'urbanisation sauvage (diminuer les pressions spéculatives, Maintenir des espaces verts et naturels...).

Organiser les développements à l'échelle du Pays.

Réduire le nombre de logements vétustes et inadaptés.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Référence à l'objectif de la Charte du Pays :

Objectif 3 : « Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays ».

Référence à l'orientation stratégique du Projet d'Agglomération :

Objectif 3 « Maitriser et planifier le développement et l'aménagement du territoire ».

Objectif 6 « Développer l'offre de logements et en améliorer la qualité ».

Priorités Régionales : Cohésion de la solidarité spatiale et sociale.

Priorité de l'Etat : Mettre en œuvre des outils de programmation dans le domaine de l'habitat.

Développer l'offre locative et résorber l'habitat indigne.

Plus-values

Conciliation du développement de l'habitat (pour répondre à la demande de logements) et de la préservation du patrimoine et du caractère du Pays Beaunois.

Organisation et planification de l'action par la mise en place d'outils.

Développement de la coopération entre les EPCI du Pays et l'articulation urbain-rural.

Caractère intercommunal de l'action

Le développement d'un urbanisme concerté et harmonieux se fera sur l'ensemble du territoire du Pays beaunois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

Les « projets de ville » des Villes d'appui de NUIITS-SAINTE-GEORGES et de SEURRE s'inscrivent naturellement dans la démarche de développement d'un urbanisme concerté et harmonieux du Pays. Les deux contrats Villes d'appui ont été élaborés en coordination avec la Charte et le Contrat de Pays.

La mise en place du SCOT permet de faire travailler Agglomération et la ville d'appui et l'EPCI de NUIITS-SAINTE-GEORGES puis l'ensemble des EPCI du Pays.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|--|------------------------------|
| Premières déclinaisons opérationnelles Œuvrer pour un développement urbain harmonieux et maîtrisé 1. A- <u>Accompagner la réalisation du SCOT</u> Communauté d'Agglomération – Communauté de Communes de NUIITS–SAINT–GEORGES et la réalisation de schémas de secteur. La démarche SCOT devra intégrer la dimension Pays dans ses réflexions. Le Pays sera mobilisé notamment dans la phase de PADD. B - <u>Réaliser un PADD sur l'ensemble du Pays Beauvois</u> C - <u>Aider les communes à se doter de documents d'urbanisme : PLU.</u> D- <u>Mise en place de PLH sur chaque EPCI du Pays.</u> Le Pays interviendra auprès des EPCI en tant que conseil et coordinateur. Il s'attachera à mettre en place un volet commun de réflexion dans chaque PLH. | | EPCI, communes, Pays |
| 2. | Urbanisme, Architecture et Paysage <u>Former les élus sur l'urbanisme et sur les qualités paysagères et architecturales du Pays Beauvois.</u> <u>Mettre en place des journées d'information-formation</u> « Urbanisme, Architecture et Paysage » (CNFPT-CAUE) et une exposition itinérante sur les qualités paysagères et architecturales. | Pays ou EPCI |
| 3. | Soutenir les opérations collectives de réhabilitation de l'habitat pour : lutter contre les logements vétustes, multiplier les logements adaptés pour tous et maîtriser les dépenses énergétiques. <u>Relancer les programmes d'amélioration de l'habitat (OPAH) : soutien au diagnostic préalable et à l'animation, notamment sur les thématiques prioritaires.</u> | EPCI |

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|--|--|--|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Maîtrise d'ouvrage intercommunale ou Pays. | L'action revêt de fait un caractère environnemental. La thématique Maitrise des dépenses énergétiques et limitation des sources de déplacement seront obligatoires dans le PLH. |

| | | |
|---|---|--|
| 2. | Maîtrise d'ouvrage intercommunale ou Pays. | L'action revêt de fait un caractère environnemental. |
| 3. | Maîtrise d'ouvrage intercommunale privilégiée sauf en cas de recommandation dans le cadre d'un PLH. | Développement de la thématique Maitrise des dépenses énergétiques obligatoire. |
| Autres disposition particulières : | | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|-----|---|---|---------------------------------|
| 1-A | Région : territoriaux Agglo | 50% max | Volet 2 |
| 1-B | Région : territoriaux Pays Etat territoriaux | 70% max | Volet 2 |
| 1-C | Région : sectoriel (village avenir) ou à défaut territoriaux Pays | max 70 % (plafond:10000€) pour la réalisation du PADD suivant grille de qualité village avenir | Volet 2 |
| 1-D | Région : territoriaux Pays ou agglo | 70% max | Volet 1 |
| 2 | Région : territoriaux Pays | 50% max | Volet 2 |
| 3 | Région : territoriaux Pays | 50% max sur études pré-opérationnelles 50%-40%-30% sur trois ans pour l'animation (dégressivité annuelle de 10%) | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|--|
| 1. | Réalisation des ces documents d'urbanismes (SCOT, PLH, Schémas de secteur...). |
| 2. | Nombre d'actions de sensibilisation à l'urbanisme. Nombre de participants |
| 3. | Nombre et ampleur des OPAH mis en place. |

Fiche Action 10 : Contribuer à un développement économique équilibré sur l'ensemble du Pays

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 3 « Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays ».

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Beaunois est structuré par un réseau de villes et offre une relativement bonne armature commerciale et de services avec un pôle principal (BEAUNE), six pôles intermédiaires (NOLAY, BLIGNY-SUR-OUCHÉ, NUITS-SAINT-GEORGES, CHAGNY, SEURRE et SAINT-JEAN-DE-LOSNE) et des bourgs-centres ruraux. Mais le territoire est soumis à une évasion commerciale importante vers les zones périphériques de DIJON, CHALON-SUR-SAONE ou DOLE (Cf. Etude AID).

Le commerce de centre-ville est un élément structurant de la qualité de vie et de l'attractivité d'un territoire, tant pour de futurs habitants que pour les clientèles touristiques. Quant aux pôles intermédiaires et au commerce itinérant, ils jouent un rôle social essentiel notamment face au problème de vieillissement de la population, au problème de mobilité et à l'animation globale de ces villes.

Les entreprises artisanales et commerciales du Pays rencontrent actuellement des difficultés à adapter leur activité, leur outil aux évolutions du marché et aux attentes des clientèles. Plus d'un tiers des entreprises artisanales et commerciales du Pays seront à transmettre dans les 10 ans. Aider les chefs d'entreprises à adapter leur outil devrait permettre la survie de ces activités et faciliter la transmission de l'entreprise à long terme. Le Pays doit aider ses entreprises à être en cohérence avec leur marché.

Le Pays est une échelle d'analyse de la structuration de l'activité commerciale et artisanale pertinente, car elle est construite sur un bassin de vie. Une action collective sur les pôles et les intercommunalités du Pays devrait nous permettre de définir une véritable stratégie de développement commercial.

D'autre part, le Pays Beaunois est aujourd'hui entièrement structuré en intercommunalités. Elles ont toutes la compétence de développement économique et ont travaillé depuis plusieurs mois sur leur stratégie en matière d'accueil d'entreprises. Il paraît indispensable que le Pays puisse accompagner ces projets de développement économique dans un souci de qualité de l'accueil, de préservation de l'environnement, de qualité paysagère et de valorisation de critères environnementaux.

Ainsi, le territoire de la Communauté d'Agglomération fait preuve d'une bonne dynamique pour la création d'entreprises et d'emplois. Le positionnement géographique le long de la dorsale économique de la Bourgogne avec en particulier un développement sur l'axe BEAUNE / CHAGNY constitue l'un des facteurs de ce dynamisme économique.

La vitalité économique du territoire tient également à la prégnance d'activités économiques aux caractéristiques locales fortes créatrices de valeur ajoutée.

De plus, contrairement à certains secteurs qui se trouvent contraints dans leur développement par un manque de foncier et d'immobilier, la Communauté d'Agglomération est dans la capacité de répondre aux demandes. La compétence de développement économique ayant été activée au travers de la prise de compétence en matière d'aménagement de ZAC nouvelles de plus de 2 hectares.

La qualité des prestations offertes aux entrepreneurs pourrait également être améliorée sur le territoire par une couverture haut-débit garantie. En effet, cet outil de communication est aujourd'hui indispensable au développement économique.

La réflexion sur le développement économique à l'échelle du bassin de vie doit être intégrée aux réflexions sur le SCOT, qui disposera d'un volet spatialisation des zones de développement économique prioritaires et abordera la concertation sur l'avenir de l'agriculture périurbaine.

Objectifs:

- Maintenir une offre d'activités commerciales et artisanales sur l'ensemble du Pays en développant leur attractivité (dynamiser et maintenir les commerces de proximité).
- Réduire les déséquilibres de développement économique et d'emploi sur le Pays (notamment en développant les capacités d'accueil).
- Favoriser la transmission d'entreprises.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Dynamisation du tissu économique local.
- Renforcement de l'attractivité du territoire.
- Maintien et renforcement du niveau de services à la population dans les secteurs ruraux.
- Développement de l'emploi.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement et régional

Objectif 3 de la Charte du Pays : « Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays ».

Objectif 6 de la Charte du Pays : « Favoriser l'acquisition et la transmission des patrimoines et des compétences économiques dans le cadre du bassin d'emploi-Pays».

Objectif 4 du Projet d'Agglomération : « Conforter la compétitivité économique du territoire »
Référence à la Charte de Pays.

Objectif 3 du Projet d'Agglomération : « Privilégier un développement de l'urbanisation et de l'économie équilibré et sur plusieurs pôles à l'échelle du Pays ».

Priorités Régionales : Organisation de l'activité commerciale et artisanale.

Priorités de l'Etat : Développement économique équilibré du territoire ; Adaptation des compétences professionnelles dans les zones de mutation économique.

Plus-values

Un développement économique concerté sur l'ensemble du Pays.

| Caractère intercommunal de l'action | |
|--|---|
| | Le développement économique se fera sur l'ensemble du territoire du Pays beauvois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays. |
| Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui | |
| | Le Pays, dans le cadre de son action de mise en réseau, travaillera sur cette thématique du développement économique avec les EPCI. |

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|--|--|
| Premières déclinaisons opérationnelles possibles | | |
| 7 | <p>Dynamisation et maintien des commerces de proximité</p> <p>A - <u>Mise en place d'actions collectives de revitalisation en partenariat avec la CCI</u> : par exemple des OCMACS (opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services) : études, animation</p> <p>B - <u>Soutien aux unions commerciales et artisanales pour des animations structurantes</u> et les organisations collectives de ventes en partenariat avec la CCI (Dans le cadre d'une OMACS).</p> <p>C - <u>Aide à la création ou au maintien de commerces multiservices ruraux de proximité</u> en partenariat avec la CCI (épicerie, alimentation, ...) en complément de l'aide FISAC.</p> | UCA, EPCI, COMMUNES |
| 2 | <p>Favoriser la transmission reprise des entreprises commerciales et artisanales par des actions innovantes.</p> | CCI, SPE |
| 3 | <p>Développer les capacités d'accueil :</p> <p>A - <u>Soutien à la création de lieux d'accueil pour faciliter la création et l'implantation d'entreprises en partenariat avec la CCI</u> : Création d'hôtel d'entreprises et de pépinières.</p> <p>B - <u>Soutien à la création de ZA et de ZAC intercommunales dans le cadre d'un Schéma de développement intercommunal</u> (analyse de l'existant et des besoins, état des lieux, stratégie de développement, politique d'accueil et d'accompagnement) : accompagnement sur les études préalables et sur les volets qualitatifs (Paysage, énergie... à partir des cibles HQE).</p> <p>C - <u>Aménagement d'une Zone d'Activités de l'Agglomération avec prise en compte de critères de qualité environnementale</u> (développement des énergies renouvelables, traitement des déchets....) : site de LEVERNOIS.</p> | EPCI Communauté d'Agglomération |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----|---|---|
| 1. | L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays. | |
| 3. | Maîtrise d'ouvrage intercommunale uniquement dans d'un schéma de cohérence à définir. | Respect des critères éco-conditionnalités pour les ZAE : nécessité d'une approche « qualité environnementale et paysagère » à partir des cibles HQE pour action 3B et reprenant l'ensemble des cibles sur 3C. |
| | <u>Autres disposition particulières :</u> Calcul de la dépense subventionnable à partir de la différence coûts-recettes de chaque projet de ZAE. | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|-----------|---|---|---------------------------------|
| 1. A et B | Région : territoriaux Pays Etat : FISAC | 30 à 50% au regard des projets en complément FISAC | Volet 1 |
| 1 C | Région : territoriaux Pays Etat : FISAC | 30% max en complément FISAC - suivant règlement UE 70/2001 ou 1998/2006 | Volet 1 |
| 3. A | Région : territoriaux Pays Etat : FNADT Pays | 25% 50 % maximum | Volet 1 |
| 3. B | Région : territoriaux Pays | 30% max | Volet 1 |
| 3. C | Région : territoriaux Agglo | 20 à 30% max | Volet 1 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|--|
| 1. | Nombre et ampleur des OCMACS mises en place. Nombre de commerces accompagnés |
| 3. | Nombres et qualité environnementale des lieux d'accueil en entreprise. Création des ZA projetées et caractère exemplaire des aménagements |

Fiche Action 11 : Créer un environnement propice au développement d'une politique culturelle et associative

Référencement à l'axe du Contrat Unique :

Axe 3 « Pour un maintien de la population sur l'ensemble du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

L'accès aux pratiques culturelles et associatives sur le Pays est limité par certains freins identifiés : la mobilité, le manque d'informations concernant les pratiques possibles, leurs coûts réels et les aides éventuelles qui existent.

Le niveau d'équipement est déséquilibré sur l'ensemble du territoire, il n'existe pas par exemple de grande salle de spectacle sur le Pays. Certains équipements semblent sous exploités et peu d'information circule à l'échelle du Pays.

Des actions avaient déjà été listées dans le premier contrat de Pays pour animer la vie associative : sur la formation par exemple, plus d'une centaine de personnes avaient participé aux réunions et un réseau de la vie associative avait été créé.

Pour autant, les associations existantes souffrent d'un manque de soutien technique dans les démarches administratives, de gestion ou de communication. Elles attendent un moyen d'animation pérenne pour animer le Réseau des relais de la vie Associative.

Un besoin de maillage, de mutualisation des moyens d'opérateurs et d'acteurs associatifs dans les domaines de la culture, du loisir et du sport à l'échelle du Pays se fait sentir.

Ainsi, aux vues des résultats des différentes commissions, un des enjeux pour le Pays est de développer, coordonner l'offre culturelle et la vie associative du Pays dans une dynamique associations-collectivités locales- institutionnels.

Or, développer l'accès à la vie associative, utiliser les richesses patrimoniales pour le développement culturel ne peut se faire qu'en concertation avec tous les acteurs du Pays pour créer une dynamique culturelle de territoire.

C'est pourquoi, en préambule, un diagnostic de territoire sur la politique culturelle et sur la vie associative en Pays Beaunois permettrait de dégager un projet de développement territorial cohérent s'appuyant sur les équipements existants, les forces vives pas toutes identifiées aujourd'hui.

Pour la Communauté d'Agglomération, les équipements et activités culturels sont polarisés en milieu urbain, BEAUNE et CHAGNY concentrent l'écrasante majorité des lieux d'expression culturelle : théâtres, Ecole des Beaux-arts, musées, Conservatoire à Rayonnement Intercommunal... Cette implantation a pour principale conséquence le déséquilibre en matière d'accès à la culture entre

milieu urbain et milieu rural.

Les premières pierres de la politique culturelle de la Communauté d'Agglomération ont été posées par le transfert de L'Ecole des Beaux-arts et le transfert du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal.

Il reste à poursuivre les efforts par la définition d'une réelle politique culturelle à rayonnement départemental voire régional, par la création d'un pôle intercommunal et la diffusion des enseignements culturels en milieu rural.

Objectifs de l'action :

- Rééquilibrer l'offre culturelle en milieu rural.
- Créer un pôle à rayonnement départemental voir régional en matière de culture.
- Faciliter la mobilité en direction des centres culturels.
- Disposer d'un inventaire des activités et associations présentes sur le territoire.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Création d'une animation, d'un événement annuel pour attirer les habitants et les touristes.
- Renforcement de l'attractivité du territoire.
- Diffusion croisée de productions culturelles (théâtres, musiques,..) et sportives à l'intérieur du Pays.
- Développement de la vie associative.
- Favoriser les projets où la jeunesse devient un « acteur » et non un « consommateur ».

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif 9 du Projet d'Agglomération: « Coordonner l'offre culturelle et sportive».
Orientation générale de la Charte du Pays: Améliorer la vie quotidienne au Pays.

Plus-values

- Action en faveur de tous les publics du territoire : habitants, touristes.
- Développement de l'attractivité du territoire, développement des partenariats et de la mise en réseau.
- Action qui vise à créer du lien social.

Caractère intercommunal de l'action

Animation et valorisation d'une identité commune à l'échelle du Pays.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

Les actions menées dans le cadre des villes d'appui comme la volonté de créer un équipement multi activité (bibliothèque, école de musique, école de danse) de SEURRE permet de conforter que cette articulation Pays-Villes d'appui-Agglomération.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES Premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations) | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|-------------------------------------|
| <p>Accompagner le développement de la vie associative et culturelle</p> <p>A - <u>Réaliser un diagnostic de la vie culturelle et associative du Pays</u> (recensement des équipements d'accueil, des acteurs, des associations, des actions sur le territoire) et mettre en place un projet territorial culturel.</p> <p>1 B - <u>Identifier et accompagner la mise en relation d'initiatives et de partenaires</u> (bourse d'échange de matériel, de moyens techniques et de ressources humaines, réseau de compétences, ...), organiser des moments de rencontre entre associations.</p> <p>C - <u>Sensibiliser et former à la vie associative.</u></p> | <p>Pays.</p> |
| <p>Communiquer sur les activités présentes sur le territoire</p> <p>A - <u>Réaliser un « annuaire » de la vie associative interactif (TIC).</u></p> <p>2 B - <u>Coordonner les événementiels culturels</u> (festivals, expositions, ...) : harmoniser les calendriers des manifestations, création d'un support de communication commun.</p> <p>C - <u>Aider la diffusion de l'information sur les spectacles et sur les activités culturelles du Pays.</u></p> | <p>Pays et EPCI</p> |
| <p>Développement des pratiques culturelles et des évènementiels</p> <p>A - <u>Appel à projet annuel « Evènementiel »</u> pour soutenir la mise en place d'une première manifestation culturelle de rayonnement à minima intercommunal pour le grand public. Cet évènement devra répondre aux exigences établies chaque année par le Pays. Seule la 1^{ère} année de l'opération pourra être soutenue.</p> <p>3 B - <u>Appel à projet « Développement des pratiques culturelles »</u> : le Pays soutiendra chaque année une opération permettant à la population locale, notamment les jeunes, de découvrir une pratique culturelle. Ces opérations devront comprendre un volet « pratique » et un volet « manifestation ».</p> <p>Critères définis : exigences pédagogique, mobilisation de partenariats locaux, intérêt Pays, favorisant la création artistique de qualité soit à travers l'encadrement par des professionnels soit à travers l'emploi des professionnels.</p> | <p>Association, EPCI</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | <p><u>C – Diffuser les pratiques culturelles sur l'ensemble de l'Agglomération</u></p> <p>La délocalisation en milieu rural des enseignements culturels de musique et d'arts plastiques est une volonté forte de l'Agglomération de diffuser au plus près des habitants l'accès aux activités culturelles souvent concentrées dans la ville centre.</p> <p>Cette délocalisation sera pilotée à partir des Ecoles de musique et des Beaux-Arts de BEAUNE et sera basée sur les effectifs professoraux de ces établissements.</p> <p>L'objectif est d'acquérir du matériel roulant et du matériel de pratique pour délocaliser les enseignements culturels en milieu rural et organiser des ateliers de sensibilisation au sein des écoles.</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| | <p><u>D – Soutenir la création de lieux de pratiques et de spectacles</u></p> <p><u>Création d'un pôle culturel intercommunal</u></p> <p>En support à cette délocalisation, l'Agglomération souhaite développer un centre culturel fort regroupant différentes activités culturelles.</p> <p>Aménagement de la Porte Marie de Bourgogne en lieu d'expression et de pratique culturelle afin de regrouper les activités de danse, théâtre, et musique, avec la création en sous-sol d'une salle de spectacle.</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| | <p><u>E – Aménagement de l'ancien couvent des Ursulines de Seurre en Espace culturel</u></p> <p>Cet Espace comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bibliothèque (200m²) à vocation intercommunale avec l'emploi d'une bibliothécaire et un espace multimédia - Trois salles de musiques insonorisées pour l'Ecole de musique inter cantonale, offrant la possibilité d'accueillir plus d'élèves à terme. - Une salle pour l'Harmonie municipale, - Une salle de danse pour l'Ecole de Danse (51% des membres ne sont pas seurreois) - Une salle d'activité, pour accueillir des associations en dehors des heures de mise à disposition de l'Ecole de musique et des autres associations culturelles. A terme, on peut envisager que cette salle serve de lieu de rencontre pour les jeunes (avec encadrement). | <p>Ville de SEURRE</p> |
| <p>CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE</p> | | |
| <p>Justificatifs portant sur l'implication intercommunale</p> | <p>Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité</p> | |

| | | |
|----|---|--|
| 1. | | |
| 2. | Actions portées à l'échelle du Pays, d'un EPCI ou d'une Ville d'appui | |
| 3. | | |

Autres disposition particulières :

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|-----------|---|---|---------------------------------------|
| 1. B et C | Région : territoriaux Pays | 50% max | Volet 2 |
| 2. C | Région : territoriaux Pays | 50% | Volet 2 |
| 3. A | Région : territoriaux Pays | 50% au regard des projets retenus dans l'appel à projet - plafond par projet : 5 000 € | Volet 2 |
| 3. B | Région : territoriaux Pays | 20 à 50% au regard des projets retenus dans l'appel à projet - Plancher de dépenses à 3000 € | Volet 2 |
| 3. C | Région : territoriaux Agglo | 30% | Volet 2 |
| 3. D | Région : territoriaux Agglo Etat : sectoriel | 30% | Volet 2 |
| 3 E | Région Ville d'appui de Seurre | 50% dans le cadre de l'enveloppe ville d'appui | |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|------|--|
| 1. A | Réalisation du diagnostic de la vie culturelle et associative du Pays. Nombre de mises en relation entre associations. |
| 1. B | Création d'outils, de mise en réseau innovants et performants. Organisation de moments de rencontre entre associations. |
| 1. C | Réalisation d'actions de sensibilisation. Nombre de formations à la vie associative. |
| 2. A | Réalisation de l'« annuaire » de la vie associative interactif (TIC). Mise à jour de l'annuaire. |
| 2. B | Création d'un support de communication commun. Créer de la concertation autour des événements intercommunaux. |
| 2. C | Aider la diffusion de l'information sur les spectacles et sur les activités culturelles du Pays. |
| 3. A | Nombre d'évènement culturel Pays soutenus et public « touché » Nombre de dossiers croissants chaque année. |
| 3. B | Nombre d'opérations à sélectionner croissantes. Qualité des opérations. |
| 3. C | Diffuser les pratiques culturelles sur l'ensemble de l'Agglomération. |

Fiche Action 12 : Garantir un accès aux soins pour tous les habitants du Pays

Référence à l'orientation générale de la Charte du Pays :

Axe 4 « Pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Beaunois dispose d'une offre de soins relativement bonne au regard de l'ensemble du territoire, même si une grande partie de cette offre est concentrée sur BEAUNE.

Le Pays est maillé en établissements locaux de soins (un centre hospitalier avec une maternité à BEAUNE, les 3 hôpitaux locaux de NUITS SAINT GEORGES, SEURRE, CHAGNY, la Maison Médicale de Garde du Pays Beaunois) et depuis quelques années, les professionnels libéraux de santé ont commencé à se regrouper, d'abord sur BEAUNE et aujourd'hui petit à petit sur l'ensemble du Pays, pour mettre en place des actions de formation et de santé publique (Groupement des professionnels de Santé du Pays Beaunois).

Le Pays Beaunois est également couvert par 4 CLIC qui assurent un premier niveau d'accompagnement et d'information pour les personnes âgées, et possède 16 établissements pour personnes âgées (1377 places permanentes et 30 places d'accueil de jour), ce qui paraît très nettement insuffisant au regard des besoins croissants en la matière et de l'évolution démographique prévue sur le Pays.

Pourtant aujourd'hui, l'accessibilité aux soins, même de base, n'est pas garantie sur le Pays à plusieurs niveaux :

- pour les secteurs les plus ruraux confrontés à l'évolution démographique des médecins généralistes et la difficulté d'attirer de jeunes médecins ;
- pour les spécialités qui ne sont plus représentées sur le territoire et nécessitent de se déplacer sur DIJON ou CHALON-SUR-SAONE, engendrant des difficultés pour les personnes non mobiles et/ou très précaires et la nécessité de mettre en œuvre des actions de prévention;
- pour une partie de la population (personnes âgées dépendantes) de plus en plus importante pour qui l'organisation de l'offre d'hébergement et de soins risque à moyen terme de faire du Pays Beaunois un territoire en difficulté (cf. Schéma Gérontologique - Conseil Général de Côte-d'Or).

Il paraît aujourd'hui nécessaire d'agir sur chacun de ces trois niveaux pour garantir à terme un accès pour tous les habitants du Pays, à une offre de soins adaptée et de qualité, en tenant compte des orientations définies par les autorités compétentes en la matière, notamment l'ARH.

L'accompagnement du vieillissement de la population constitue un espace de solidarité sur

lequel le Beaunois se doit d'agir. La situation est doublement alarmante dans la partie Ouest du territoire, la part des plus de 75 ans y est plus importante que sur le reste du territoire, parfois le double. A cela s'ajoute une plus faible proportion de médecins généralistes.

Des organismes sont pourtant présents : Maisons de retraite, centres hospitaliers, CLIC, ADMR, mais leur action ne permet pas de pallier aux besoins tant en termes de maintien d'un maillage de professionnels de santé, que de développement de logements adaptés permettant le maintien à domicile sur l'ensemble du territoire.

Objectifs de l'action :

- Coordination de l'ensemble des professionnels et des établissements de santé pour une véritable action territoriale de santé.
- Maintien d'un maillage des professionnels de santé adapté aux besoins de la population du Pays.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées par la coordination réelle des soins.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Coordination et maillage des professionnels de santé pour garantir un accès aux soins sur l'ensemble du Pays.
 A plus long terme, maintien des personnes âgées dans leur village.
 Mise en place d'une véritable politique territoriale de santé.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional

Objectif 7 de la Charte du Pays : « Améliorer l'offre sanitaire et sociale par une mise en réseau et le renforcement du maillage des acteurs à l'échelle du Pays ».
Objectif 7 à l'objectif du Projet d'Agglomération « Promouvoir la solidarité sur l'ensemble du territoire ».
Priorités régionales : Accès aux soins.
Priorités de l'Etat : Adaptation des services au public. Accroître les capacités d'accueil pour les personnes âgées.

Plus-values

Travail en réseau et assurer une meilleure répartition des moyens et des professionnels de santé en partenariat avec les EPCI.
 Partenariat public-privé (professionnels de santé et collectivité, hôpitaux publics).

Caractère intercommunal de l'action

Le maillage des professionnels de santé se fera sur l'ensemble du territoire du Pays Beaunois en lien avec les EPCI.

Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui

| Le développement de l'accessibilité aux soins fera l'objet d'une action concertée avec Villes d'appui (hôpitaux locaux) et l'Agglomération (Hôpital). | |
|---|--|
| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles | |
| Maîtrises d'ouvrage | |
| 1. | <p>Coordination de l'ensemble des professionnels et des établissements de santé pour une véritable action territoriale de santé</p> <p><u>Soutenir les groupements de professionnels de santé du Pays Beauvais sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions de communication et d'information du grand public, sur des opérations de santé publique, d'organisation de l'accès aux soins,... - l'évaluation des besoins de la population en matière d'actions de santé : créer un rendez-vous annuel Pays avec les élus, les professionnels du social et du médico-social,... <p>D'autre part, le GPSPB essaiera, dans la mesure du possible, d'organiser régulièrement des sessions de formation à la prise en charge des malades d'Alzheimer pour les professionnels dans le cadre de son programme annuel.</p> |
| 2. | <p>Maintien d'un maillage des professionnels de santé adapté aux besoins de la population du Pays</p> <p><u>Facilité l'implantation des jeunes médecins et de professionnels de santé</u> (infirmier, kinésithérapeute,...) en milieu rural en soutenant la création de Maison médicale et les organisations professionnelles collectives. Cette action sera réservée aux secteurs identifiés comme déficitaires par les instances régionales (à ce jour le canton de BLIGNY-SUR- OUCHE).</p> |
| Association, Pays | |
| Communauté de communes, Communes, Associations, Hôpital, Groupement d'employeur | |

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|---|--|--|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Comité de pilotage associant les EPCI. | |
| 2. | Organisation de l'offre de soin à l'échelle des EPCI et du Pays. | |
| | <u>Autres disposition particulières :</u> | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1. | Région : territoriaux Pays Etat : FNADT | 20 à 50% en alternatif au regard des projets | Volet 1 |
| 2. | Région : sectoriel Etat : DDR et FNADT | Au regard du projet et en fonction des règlements en vigueur (FNADT 20 % maximum) | |

| DISPOSITIFS D'EVALUATION | |
|---------------------------------|---|
| 1. | Mise en place d'actions de communication et d'information du grand public sur des opérations de santé publique, d'organisation de l'accès aux soins,... Mise en place d'un rendez-vous annuel. |
| 2. | Nombre de Maisons médicales créées. Nombre d'organisations professionnelles collectives soutenues. |

Fiche Action 13 : Améliorer la qualité de vie des familles

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe 4 : « Pour un maintien de la population sur l'ensemble du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général

Si le territoire du Pays Beaunois est relativement bien couvert en structures de garde collective (CLSH, Crèche, Halte garderie), des manques ont cependant été repérés et le territoire conserve un déficit quantitatif en garde individuelle en secteur rural.

Par exemple, il n'existe pas de structure petite enfance sur le Val de Saône et la structuration des services est à organiser sur l'Agglomération et le canton de NUIITS SAINT GEORGES.

Compte-tenu du changement social (changements du rythme de vie, de travail, ...), les acteurs du territoire vont devoir faire face aux nouvelles attentes parentales afin de répondre aux besoins des familles, de faciliter leur installation et leur accès à l'emploi.

La création de structures d'accueil en secteur rural, au regard de l'évolution démographique et de l'urbanisation, paraît nécessaire.

Lors du premier contrat de Pays, des diagnostics Enfance Jeunesse ont été réalisés sur l'ensemble des cantons, excepté les cantons de BEAUNE (diagnostic uniquement sur la ville de Beaune). Ils permettent aujourd'hui d'avoir une analyse fine des besoins et des projets des communautés de communes du Pays.

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'une bonne vitalité démographique tant au niveau de son solde naturel que de son solde migratoire, ce qui témoigne de l'attractivité et de la qualité de vie sur le territoire.

Du fait de cette vitalité démographique et des besoins croissants de la population liés au développement périurbain, la Communauté d'Agglomération doit mener une réflexion globale sur la politique en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

La principale fracture réside entre les espaces urbains et ruraux. Les structures d'accueil collectif de la petite enfance sont exclusivement implantées à BEAUNE et CHAGNY. Leurs capacités d'accueil, à l'heure actuelle, ne permettent pas de répondre aux besoins de l'ensemble du territoire. Une réflexion globale est donc à mener afin d'optimiser la gestion des structures et la cohabitation entre les différents modes de garde qui ne doivent pas se concurrencer.

Le Relais Assistants Maternels constitue l'une des réponses les plus adaptées aux besoins du monde rural. Le développement d'un nouveau site à NOLAY témoigne des besoins mais ne doit pas occulter la nécessité de réfléchir sur le développement d'autres modes de garde complémentaires.

| |
|---|
| Besoins |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bâtir une offre cohérente pour la petite enfance à l'échelle du territoire et prendre en charge la politique de la petite enfance dans sa globalité. ▪ Développer les modes de garde à domicile. ▪ Développer et mutualiser les structures à destination de la jeunesse, dans le cadre du péri et de l'extra-scolaire. |
| Résultats attendus et impacts de l'action : |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser la qualité de vie des familles du Pays par la mise en place de services. ▪ Favoriser l'installation de nouvelles familles. ▪ Faciliter l'accès aux sports-loisirs pour les jeunes et pour les personnes déficientes afin de contribuer à leur développement personnel. ▪ Développer les capacités d'accueil collectif sur le Pays. ▪ Améliorer les conditions de travail des assistantes maternelles (RAM). |
| Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local et régional |
| <p>Objectif 8 du Projet d'Agglomération « Impulser une politique pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse à l'échelle du territoire »</p> <p>Axe 3 de la Charte du Pays:« Le développement équilibré du territoire pour un maintien de la population sur l'ensemble du Pays »</p> <p>Volet 1 des priorités régionales dans le cadre des services à la population centrés autour de l'enfance - jeunesse.</p> |
| Plus-values |
| <p>La mise en place d'une politique petite enfance-enfance-jeunesse est un élément d'attractivité pour le Pays et permet également un maintien de la population sur l'ensemble du territoire.</p> |
| Caractère intercommunal de l'action |
| <p>Les diagnostics enfance jeunesse, base de travail pour l'action, ont été réalisés à l'échelle intercommunale. Il en est de même pour le schéma des équipements sportifs, base de réflexion pour la mise en place d'équipements structurants sur l'ensemble du territoire.</p> |

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|---------------------------------------|
| Premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations) | |
| <p>7. Soutien au développement des modes de garde</p> <p><u>Soutien à la réalisation d'études pour :</u></p> <p>A - <u>Analyser les besoins en création de structures</u> ou en développement des structures existantes au regard de l'évolution de la population et des services déjà présents.</p> <p>B - <u>Mettre en place de modes de garde innovants pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.</u></p> | <p>EPCI, Pays, Association</p> |

| | | |
|------------------|--|---|
| | <p>C - <u>Réalisation du Diagnostic Enfance Jeunesse de l'Agglomération</u> (pour les parties du territoire non encore couvertes) afin de mieux identifier les besoins en création de services.</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| | <p>Soutien à la création et au développement de structures de garde collective sous réserve de répondre aux attentes du diagnostic jeunesse-jeunesse.</p> <p>D - <u>Soutenir la création ou le développement de nouvelles activités des RAM, CLSH et structure d'accueil petite enfance.</u></p> <p>E - <u>Soutenir l'acquisition de matériel d'animation pour un projet collectif</u> (babybus,...) dans le cadre du projet pédagogique de la structure qui veut accueillir du matériel pour des projets de mode de garde innovants.</p> | <p>EPCI, Pays, Association</p> |
| | <p>F - <u>Soutien à la création et au développement de structures de garde collective</u> sous réserve de répondre aux attentes des conclusions du diagnostic enfance-jeunesse.</p> | <p>Communauté d'Agglomération</p> |
| | <p>G - <u>Structuration du Pôle de NUITS-SAINT-GEORGES dans le cadre de la Ville d'appui</u></p> <p>La communauté de communes souhaite réaliser un Pôle Enfance sur la ville de NUITS-SAINT-GEORGES comprenant un espace multi accueil, un restaurant scolaire, un espace de jeux extérieur.</p> | <p>Communauté de communes du Pays de NUITS-SAINT-GEORGES</p> |
| <p>2.</p> | <p>Garantir un accès aux équipements sportifs de qualité pour tous sur l'ensemble du Pays :</p> <p>A- <u>Création de 5 points de rencontre extérieurs pour les jeunes</u> (agorespace, terrain multisports en libre accès...) sur la Communauté d'Agglomération, suivant un Schéma d'implantation intercommunal.</p> <p>B- <u>Soutien à l'acquisition d'équipement et matériel permettant la pratique d'une activité sportive pour tous</u> (personnes handicapées).</p> | <p>Commune, Association</p> |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| <p>Justificatifs portant sur l'implication intercommunale</p> | <p>Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité</p> |
|--|--|
| <p>Le Pays privilégiera les maîtrises d'ouvrage intercommunales pour les équipements à l'enfance et l'inscription dans une réflexion intercommunale pour les points de rencontre</p> | <p>Le Pays Beauvaisis a décidé de prendre en compte les priorités du développement durable (la préservation de l'environnement, le progrès économique et le progrès social) dans chacune</p> |

| | |
|--|--|
| <p>extérieurs.</p> | <p>de ses actions. Pour les équipements respect des critères d'éco-conditionnalité : diagnostic énergétique préalable, label HPE, recours aux énergies renouvelables.</p> |
| <p>Autres disposition particulières :</p> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|-------------|---|--|------------------------------------|
| 1. A/B/C | Région : territoriaux Pays –Agglo Etat : FNADT Pays | 20 à 50% au regard des projets, en alternatif | Volet 1 |
| 1. D | Région : territoriaux Pays Etat : DGE ou à défaut FNADT | 30% 30% Aide plafonnée à : 250 000€ | Volet 1 |
| 1. E | Région : territoriaux Pays Etat : FNADT pays | 30% en alternatif | Volet 1 |
| 1. F | Région : territoriaux agglo Etat : FNADT en fonction des équipements prévus | 30% 30% | Volet 1 |
| 1. G | Région : Ville d'appui | 30% enveloppe ville d'appui | |
| 2. A | Région : territorial Agglo | 25% | Volet 2 |
| 2. B | Etat : Sectoriel jeunesse et sport A défaut région : territoriaux Pays | 30% 30% | Volet 2 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|-------------|--|
| 1. A.B.C | Réalisation d'études et diagnostic sur les modes de garde. Création d'un système de mode de garde innovant. |
| 1. D E | Développement des activités (nombre de place d'accueil créées) Mise en réseau des CLSH Nombre de projet d'animation soutenus |
| 1. F | Réalisation des actions mises en avant par le diagnostic |
| 2. A.B | Nombre d'agospaces créés, niveau de fréquentation Nombre de projet d'accessibilité réalisé, nombre de bénéficiaires |

Fiche Action 14 : Le développement numérique du territoire

Référence à l'axe de la Stratégie du Contrat Unique :

Axe Transversal « Le développement numérique du territoire »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action

L'égalité d'accès au numérique n'est pas assuré sur l'ensemble du territoire du Pays Beaunois (cf. cartes couvertures de téléphonie mobile et haut débit internet). Les questions d'infrastructures restent donc d'actualité et trouvent leurs réponses dans les politiques sectorielles existantes.

Par contre des actions pour le développement numériques pourraient permettre de :

- démocratiser l'usage des outils informatiques et développer des services à la population,
- développer les partenariats et les échanges d'expériences autour des TIC (particuliers, professionnels et institutionnels).

Le Pays souhaite également accompagner le développement touristique et la diffusion des clientèles touristiques par la mise en place d'outils d'information issus des TIC. Ces outils s'inscrivent dans la stratégie de développement du tourisme itinérant et du tourisme patrimonial, d'amélioration de l'accueil et d'augmentation de la consommation touristique.

De plus, le développement de l'usage des TIC sera encouragé dans l'ensemble des projets soutenus par le Pays Beaunois.

En 2007, 40 communes membres de la Communauté d'Agglomération sont classées, pour une partie de leur territoire, en zones blanches ou grises au titre de la couverture ADSL, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas encore couvertes par un débit d'au moins 2 mégabits.

Après que la carence de l'initiative privée dans ce secteur ait été constatée, l'opérateur NUMEO s'est porté candidat afin de déployer un réseau WIFI. L'intervention de la Communauté d'Agglomération se limite à un accompagnement de l'installation de relais au sein des communes concernées dans la mesure où celles-ci présentent un nombre suffisant d'abonnés potentiels.

A moyen terme, il conviendra de travailler en étroite collaboration avec la Région Bourgogne, notamment dans le cadre du déploiement d'un futur réseau haut débit plus performant. En effet, au regard des zones d'activités présentes sur le territoire, l'aménagement numérique représente un enjeu majeur tant en terme de développement que d'attractivité.

De même, dans le cadre du développement de services innovants, la mise en œuvre de Hot Spots WIFI ouverts autour des sites touristiques fréquentés peut-être envisagée.

| | |
|--|--|
| <p>Objectifs du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Démocratiser l'usage des outils informatiques et développer des services à la population. ▪ Faire des TIC une source de développement économique. ▪ Développer les partenariats et les échanges d'expériences autour des TIC. | |
| <p>Résultats attendus et impacts de l'action :</p> | |
| <p>Développer l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire et expérimenter des actions innovantes en matière de TIC. Développer les usages, notamment auprès des publics professionnels et des clientèles touristiques. Développer l'économie touristique en diffusant les clientèles touristiques sur le Pays et en prolongeant la durée des séjours.</p> | |
| <p>Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)</p> | |
| <p>Objectif de travail prioritaire 8 : « Renforcer l'intégration au Pays par le développement des services et des infrastructures culturels, sportifs et de loisirs ». Axe de travail 11 du Projet d'Agglomération: « Développer l'accès aux TIC sur l'ensemble du territoire ». Priorités Régionales : Objectif conforme au volet 1 des priorités régionales de développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication appelé développement numérique des territoires. Développement numérique des territoires. Priorités de l'Etat : Développement numérique des territoires.</p> | |
| <p>Plus-values</p> | |
| <p>Favoriser l'implantation de nouvelles populations et de nouvelles activités économiques (habitants, touristes, entreprises...) Mutualiser les infrastructures et l'animation à l'échelle d'un territoire pertinent (bassin d'emploi, bassin de vie). Le Pays, dans le cadre de son action de mise en réseau, travaillera sur cette thématique avec les EPCI pour favoriser les échanges d'expérience et la diffusion des bonnes pratiques.</p> | |
| <p>Caractère intercommunal de l'action</p> | |
| <p>Le développement numérique se fera sur l'ensemble du Pays Beauinois en s'appuyant sur les EPCI du Pays.</p> | |
| <p>TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles</p> | <p>MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS</p> |
| <p>1. <u>A- Démocratiser l'usage des outils informatiques et développer des services à la population</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une veille et être relais pour la couverture en téléphonie, haut débit, TNT... ▪ Faire un état des lieux des pôles de compétences en TIC. ▪ S'appuyer sur ces pôles de compétences pour mettre en place un réseau d'information et de sensibilisation sur le développement numérique (liste de diffusion, annuaire) | <p>Pays, EPCI</p> |

| | | |
|---|--|--|
| | <p>B- Créer des espaces publics numériques (avec personnel d'animation) pour développer les usages pour tous (personnes âgées, personnes isolées, personnes en précarité,...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation de téléconférences et télé-entretiens (ex. : pour les demandeurs d'emploi, les personnes peu mobiles, les professionnels). ▪ Organisation de formations à distance (FOAD). ▪ Organisation de formation à l'usage. | |
| 2 | <p>Faire des TIC une source de développement économique</p> <p>A - <u>Former les acteurs économiques aux TIC</u> (plateforme e-bourgogne, conseils en choix informatique, utilisation de logiciels libres de droits).</p> <p>B- <u>Equiper le territoire en bornes Hot-spots pour les usagers mobiles</u> (sites touristiques, communes...nombre et coût à définir).</p> <p>C - <u>Diffuser les informations sur l'offre touristique par les TIC</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutien à l'ingénierie. ▪ Aide aux collectivités pour l'investissement en matériel : unités mobiles (lecteur mp3, guides GPS, bornes interactives, GPS SAFARI). ▪ Aide à formalisation des informations pour les unités mobiles. | <p>Consulaires EPCI Pays Groupement d'offices de tourisme</p> |
| 3 | <p>Développer les partenariats et les échanges d'expériences autour des TIC (particuliers, professionnels et institutionnels)</p> <p><u>Expérimentation du tout numérique sur un EPCI</u> (dématérialisation des procédures : envoi des convocations et des rapports aux conseillers communautaires, mise en place d'un extranet, parapheur électronique, équipement des conseillers communautaires en PC portables...).</p> <p>Le Pays accompagnera l'EPCI sur la phase d'ingénierie pour la mise en place du projet (analyse des besoins, conseils sur l'équipement, mise en place,...).</p> | <p>EPCI</p> |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----|---|---|
| 1. | <p>Cette action s'adresse aux EPCI. Le Pays soutiendra la mise en place d'EPN et travaillera sur les partenariats avec les EPCI pour développer les usages.</p> | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| | <u>Autres disposition particulières :</u> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
|------|--|---|------------------------------------|
| 1. B | Etat : FNADT | 30% | Volet 1 |
| 2. A | Région : sectoriel Etat : FNADT | 20 à 50% | |
| 2. B | Région : sectoriel Etat : FNADT | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur (30 %) 30% | |
| 2. C | Région : sectoriel FEDER | Au regard des projets et en fonction des règlements en vigueur | |
| 3. A | Région : sectoriel Etat : FNADT | 20 à 50% | |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|--|
| 1. | Nombre d'EPN créés sur le territoire. |
| 2. | Mise en place des bornes hot spot et des guides touristiques numériques. |
| 3. | Mise en place du tout numérique sur un EPCI. Evaluation quantitative et qualitative du projet |

Fiche Action 15 :

Développer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du Pays

Référence à l'axe de la Stratégie du Contrat Unique :

Axe Transversal « Développer l'accessibilité pour tous sur l'ensemble du Pays »

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays Beaunois rencontre, comme beaucoup de territoires ruraux, des difficultés à assurer de bonnes conditions de mobilité pour l'ensemble de sa population.

Le territoire du Beaunois est situé à mi-distance des aires d'influences de DIJON au NORD et de CHALON-SUR-SAONE au sud entre lesquelles l'axe de circulation NORD - SUD joue un rôle particulièrement structurant pour les différents types de déplacements.

L'offre de transport identifiée à ce jour comprend principalement :

- deux voies ferrées : PARIS - DIJON - LYON / NEVERS et DIJON - BOURG-EN-BRESSE, assurant des liaisons régionales et nationales,
- un réseau de transports collectifs interurbains : Transco dont certaines lignes seront reprises en septembre 2008 par la Communauté d'Agglomération,
- un réseau de transports collectifs urbains : le Vingt à BEAUNE,
- des lignes locales à vocation de desserte ponctuelle des marchés,
- des services réservés aux personnes âgées à BEAUNE.

La stratégie du Pays Beaunois afin d'améliorer l'accessibilité aux services de la population, s'organise autour de deux axes :

- un premier axe vise à renforcer les services de proximité en renforçant les rôles de bourgs-centres qui structurent le territoire. En renforçant les services de proximité et les emplois dans les différents pôles urbains et ruraux, le Pays veut limiter les causes de déplacements à l'intérieur du territoire.
- pour autant, un deuxième axe concernant l'amélioration des conditions de mobilité dans le Pays est nécessaire.

Le Pays a lancé une réflexion globale sur ce thème en 2007 qui a donné lieu à la réalisation d'un Schéma de mobilité du Pays. Les actions proposées ici sont issues de ce Schéma.

La Communauté d'Agglomération bénéficie d'une offre diversifiée et complémentaire en matière de transports collectifs. La dimension rurale du territoire et les manques de liaisons régulières entre l'OUEST et l'EST constituent les principales problématiques auxquelles des réponses

devront être apportées en matière de transports. Les transports collectifs sont également peu adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite et aux besoins spécifiques des jeunes.

La reprise de l'exercice de la compétence à partir du 1^{er} septembre 2008 impliquera pour la Communauté d'Agglomération une redéfinition des circuits sur l'ensemble de son réseau.

Objectifs de l'action:

- Améliorer l'accès aux services et à l'emploi.
- Développer la multimodalité autour des gares du Pays.
- Expérimenter de nouveaux modes de déplacement.
- Définir une politique des transports à l'échelle de l'Agglomération.
- Apporter de nouveaux services de transports collectifs, notamment en milieu rural.
- Adapter les transports aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite.
- Développer la multimodalité.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Développement de l'usage des transports collectifs et de la multimodalité afin de réduire l'usage des modes de transports individuels et désenclaver les territoires les moins bien desservis.
Développement de services de proximité pour limiter les générateurs de déplacement.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet d'agglomération) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Objectif 9 : « Renforcer et améliorer les conditions de mobilité au sein du Pays ».

Référence à l'orientation stratégique du Projet d'Agglomération :

Objectif 3 : « Maitriser et planifier le développement et l'aménagement du territoire ».

Priorités Régionales : Mobilité.

Priorités de l'Etat : Mobilité, Adaptation des services au public, Développement durable des agglomérations.

Caractère intercommunal de l'action et caractère durable

Le développement de l'accessibilité se fera en concertation avec l'ensemble des EPCI composant le Pays Beauvais (cf. Schéma de mobilité). De même, ce projet contribue au développement durable du territoire en privilégiant les transports collectifs.

Articulation territoriale (Pays-Agglomérations - Villes D'appui)

Le développement de l'accessibilité fera l'objet d'une action concertée avec les Villes d'appui et l'Agglomération, et particulièrement avec la Ville d'appui de NUIITS-SAINTE-GEORGES.

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES | | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|--|---|-------------------------------------|
| Déclinaisons opérationnelles (opérations) | | |
| 1. | <p>Optimisation des moyens actuels de transport</p> <p><u>Mise en place du Ticket Pays avec les lignes régulières du Conseil Général.</u></p> | |
| | <p>Développer des systèmes de transports collectifs adaptés au contexte local</p> <p>A - <u>Etude et mise en œuvre de transports à la demande</u> : Soutien à l'étude préalable et à l'acquisition du matériel roulant dans le cadre d'une expérimentation intercommunale.</p> | EPCI |
| 2. | <p>Mettre en place un outil d'organisation de l'offre de transport sur l'Agglomération</p> <p>B- <u>Réalisation d'un PDU et d'un Plan de circulation douce.</u></p> <p>C- <u>Réalisation d'études pour développer des lignes de TAD au regard des préconisations du PDU.</u></p> | Communauté d'Agglomération |
| 3. | <p>Développer l'accès à l'emploi en limitant les freins liés à la mobilité</p> <p>Création d'un parc de véhicule (à définir) de location (prix symbolique) pour l'accès à l'emploi (notamment des publics jeunes).</p> | Mission Locale |
| 4. | <p>Développer la complémentarité entre les différents modes de transport et la multimodalité</p> <p>A - <u>Développer la multimodalité dans les pôles de l'Agglomération</u> : BEAUNE, CHAGNY, MEURSAULT.</p> <p>B - <u>SAINT JEAN de LOSNE.</u></p> | Commune ou EPCI |
| 5. | <p>Organiser la présence de services au public sur l'ensemble du Pays</p> <p>A - <u>Soutien à la création de Maison de services au public.</u></p> <p>B - Soutien au fonctionnement de Maisons de services labélisées Relais de services publics</p> <p>C - <u>Soutien à des actions de communication sur l'organisation des services</u> : création de guide des nouveaux arrivants, guide de la vie associative, (cf. fiche 16).</p> | EPCI Pays |
| | <p>D - <u>Création d'une Maison de services à BEAUNE</u> au sein du quartier des Blanches Fleurs.</p> | Ville de Beaune |

| CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE | | |
|---|---|--|
| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
| 1. | Organisation en partenariat avec les EPCI | |
| 2. | Cette opération s'adresse aux EPCI. | |
| 3. | Cette opération sera mise en œuvre en partenariat avec les EPCI et sur l'ensemble du Pays. | |
| 4. | L'action est composée d'opérations individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays. | Limitation des déplacements. |
| 5. | L'action est composée d'opérations qui peuvent être collectives ou individuelles, parfois à l'échelle communale, l'ensemble s'inscrivant dans une dynamique collective de Pays. | Développement de la multimodalité. |
| 6. | Maîtrise d'ouvrage Agglomération. | |
| Autres disposition particulières : | | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1. | | | |
| 2. A | Etat / Région : territoriaux Pays / FNADT Pays | 70% études (expérimentations TAD : 1 an max) 30% matériel en alternatif | Volet 1 |
| 2. B | Région : territoriaux Agglo | 50% études | Volet 1 |
| 2. C | FNADT Agglo | 30 % maximum | |
| 3. | Etat : FNADT Pays | 30% | Volet1 |
| 4. A | Région sectoriel Etat : FNADT Agglo | Au regard des projets et des règlements en vigueur (30 %) 30% | Volet1 |

| | | | |
|------|--|--|--------|
| 4. B | Région : sectoriel Etat : FNADT Agglo | 30% | |
| 5. A | Région: territoriaux Pays Etat territoriaux Pays (FNADT) | 30% 20 à 30% Aide plafonnée à 150 000 euros 10 à 30% crédits de droit commun ou à défaut FNADT conditionné à la labellisation de Relais Services Publics (RSP) | Volet2 |
| 5. B | Etat FNADT | 10 000 euros par an max par RSP pour le fonctionnement | |
| 5. C | Etat / Région: territoriaux Pays | Cf. fiche 16 | Volet |
| 5. D | Région : territoriaux Agglo Etat territoriaux Agglo (FNADT) | 20 % idem 5.A | |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|----|--|
| 1. | Instauration du Ticket Pays. |
| 2. | Mise en place du PDU et du TAD. |
| 3. | Mise en place de prêts de véhicules. |
| 4. | Développement de la multimodalité. |
| 5. | Développement de l'accès aux services publics. |

Fiche Action 16 : Développer les partenariats et les collaborations

Référence à l'objectif du Contrat Unique :

Axe transversal : Développer les partenariats et les coopérations

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le Pays est une structure souple et légère dont l'un des objectifs est de développer les partenariats et les dynamiques d'acteurs, de soutenir l'ingénierie locale de ses partenaires et de coordonner les actions sur le territoire. La constitution du Pays a fait apparaître la nécessité de mettre en réseau toutes les forces vives du territoire et de pérenniser ce partenariat local, c'est la vraie plus-value du Pays.

Il ressort en effet de l'évaluation du 1^{er} Contrat de Pays un intérêt important pour la structure Pays comme étant un espace de réflexions et d'actions. Le Pays permet de rationaliser et de dynamiser l'action publique.

Le Pays doit continuer à soutenir les intercommunalités

Le Pays Beaunois est aujourd'hui entièrement couvert en intercommunalités de projets. Le rôle qu'a joué le Pays en la matière est reconnu.

Dans le cadre de ce nouveau Contrat, le Pays devra accompagner le renforcement du rôle de ces structures intercommunales et les inciter à mettre en place des projets transversaux. Il devra également venir en soutien technique lorsque les intercommunalités souhaitent mettre en place des projets pour lesquels elles n'ont pas les compétences techniques internes. Le Pays travaillera sur la mise en place de rencontres « techniciens » entre les intercommunalités du Pays (pour travailler sur des sujets transversaux...).

Continuer à s'appuyer sur l'animation générale et thématique du Pays

Grâce à l'ingénierie développée par le Pays, les Communes, les Communautés de Communes, les Consulaires, les porteurs de projets privés ont pu bénéficier d'un apport technique et méthodologique ne se limitant pas aux seules actions éligibles au Contrat de Pays.

Les moyens d'animation sont donc nécessaires à la mise en place des projets et à l'émergence de partenariat.

Améliorer la connaissance du Pays, des enjeux et de ses actions

On constate de grandes disparités entre les élus dans le degré de connaissance du Pays et de ses enjeux.

Un travail de communication et de mobilisation devra être entrepris pour améliorer la situation.

Les outils que le Pays a commencé à mettre en place dans le cadre du 1^{er} Contrat doivent

prendre toute leur place (site internet, Lettre de Pays à destination de toute la population). Et d'autres outils doivent être imaginés, notamment pour communiquer directement auprès des communes, des conseils communautaires et des porteurs de projets.

D'autre part, la réussite du futur Contrat devra passer par une participation et une remobilisation du Conseil de développement.

Devenir un espace d'information, de sensibilisation et de formation

Le Pays souhaite donner aux acteurs locaux les moyens de s'informer et de se former sur un certain nombre d'enjeux essentiels pour le territoire qui nécessitent de faire appel à des compétences extérieures : gestion de la ressource en eau, politiques et outils de préservation des patrimoines et des paysages, gestion stratégique de l'espace et des développements, vie associative, tourisme et handicap,...Le principe d'échange d'expériences avec d'autres territoires sera privilégié de même que les interventions de nos partenaires (locaux et institutionnels).

Les élus et les membres du Conseil de Développement constituent des publics privilégiés pour ce premier contrat, de même que les professionnels du tourisme.

Un plan de formation des acteurs sera établi chaque année par le Pays : thèmes de réflexion, organisation des sessions, recherche de prestataires, budget.

Objectifs de l'action :

- Assurer l'animation et la pérennisation du Pays.
- Maintenir et développer les dynamiques partenariales engagées.
- Développer des nouveaux réseaux et faire émerger de nouveaux projets.
- Appuyer les intercommunalités dans la mise en œuvre de leurs stratégies et de leurs projets.
- Appuyer les porteurs de projets sur le Pays.
- Développer la connaissance du Pays.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Bonne mise en œuvre du Contrat Unique.
 Prise en compte des priorités du Pays dans les projets locaux (développement durable, accessibilité,...).
 Renforcement de l'articulation Pays-Intercommunalités.
 Emergence de nouveaux partenariats et de nouveaux projets.

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard de la charte) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Référence à l'objectif de la Charte de Pays

Objectif 10 « Renforcer les habitudes de coopérations intercommunales et les pratiques de concertation entre les acteurs locaux ».

Plus-values

| |
|---|
| Caractère intercommunal de l'action |
| Le développement des partenariats et des collaborations se feront sur l'ensemble du territoire du Pays beauvois en s'appuyant sur les EPCI et les Communes du Pays. |
| Articulation Pays-Agglomérations - Villes D'appui |
| Les « projets de ville » des Villes d'appui de NUIITS-SAINTE-GEORGES et de SEURRE s'inscrivent naturellement dans la démarche de développement partenarial du Pays. Les deux contrats Villes d'appui ont été élaborés en coordination avec la Charte et le Contrat de Pays. |

| TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles | MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS |
|---|---|
| <p>A - Animation générale du Pays</p> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets</u> : Aide technique sur l'élaboration du projet, le montage du dossier de demandes de subventions, le suivi de la mise en œuvre.</p> <p>Mise en œuvre du Contrat de Pays.</p> <p>B - Animation thématique Tourisme du Pays :</p> <p><u>Accompagnement des porteurs de projets</u> : Aide technique sur l'élaboration du projet, le montage du dossier de demandes de subventions, le suivi de la mise en œuvre.</p> <p>Appui à la création de produits touristiques originaux sur tout ou partie du Pays.</p> <p><u>Accessibilité pour tous</u> : Accompagnement technique des sites volontaires pour entrer dans la démarche tourisme et handicap au regard de la loi handicap.</p> <p><u>Accompagner la mise en valeur des sites patrimoniaux</u></p> <p><u>Activités de pleine nature</u> : Accompagnement technique pour la professionnalisation des filières sportives : l'organisation d'activités et de prestations, la mise en réseau et la professionnalisation touristique, la concertation entre usagers, la protection du milieu naturel, la communication et la commercialisation.</p> <p><u>Développement du tourisme de découverte économique</u></p> <p><u>Mise en réseau des OTSI du Pays :</u></p> <p><u>Artisans d'art</u> : Faire connaître les savoir-faire et les métiers liés à l'entretien et à la création d'éléments patrimoniaux (animations, mise en réseau, travail collaboratif pour mettre en avant les filières phares du Pays, communication à l'échelle du Pays).</p> | PAYS |

| | | |
|---|--|------|
| 2 | <p>Politique de Communication du Pays Le Pays souhaite mettre en place un certain nombre d'outil de communication dans les domaines suivants :</p> <p><u>Fiche 1</u> : Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. <u>Fiche 2</u> : Manifestation de découverte des patrimoines. <u>Fiche 3</u> : Communication collective sur les sentiers de randonnées pédestre de l'ensemble du Pays (sous réserve d'une mise en réseau des sentiers). <u>Fiche 7</u> : Soutien des opérations collectives et de mise en réseau des offices de tourisme <u>Fiche 4</u> : Développement des énergies renouvelables et maîtrise des dépenses énergétiques. <u>Fiche 9</u> : Qualité paysagère, urbanistique et architecturale. <u>Fiche 11</u> : Vie associative et évènementiel. <u>Fiche 14</u> : TIC. <u>Fiche 15</u> : Organisation des services sur le Pays.</p> | PAYS |
| 3 | <p>Plan de formation des acteurs</p> <p><u>Fiche 1</u> : Amélioration de la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau. <u>Fiche 3</u> : Développement du tourisme de découverte économique. <u>Fiche 4</u> : Développement des énergies renouvelables et maîtrise des dépenses énergétiques. <u>Fiche 7</u> : Formation des professionnels du tourisme (éductour et Tourisme et Handicap). <u>Fiche 9</u> : Qualité paysagère, urbanistique et architecturale. <u>Fiche 11</u> : Vie associative.</p> | PAYS |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|----|--|---|
| 1. | | |
| 2 | | |
| | Autres disposition particulières : | |

| PREMIERS CADRAGES FINANCIERS | | | |
|-------------------------------------|---|---|--|
| | Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 |
| 1. A et B | Région : territoriaux Pays Etat Conseil général Europe : | CRB : 70% - 60 000 € max par poste dans le cadre du « 1+1=3 » | Volet 1 |
| 2. | Région : territoriaux Pays ou agglo Etat : sectoriel Conseil Général Europe : | 30 à 70% au regard des projets | Volet 1 |
| 3. | Région : territoriaux Pays | 70% max | |

| DISPOSITIFS D'EVALUATION | |
|---------------------------------|--|
| 1. | Mise en œuvre des actions du Contrat de Pays-Agglomération. Nombre de porteurs de projet accompagnés Nombre de projets soutenus Niveau de consommation des enveloppes attribuées Actions collectives mise en place avec les EPCI |
| 2. | Mise en place des outils de communication identifiés |
| 3. | Mise en place des formations identifiées Nombre de participants Analyse de satisfaction des participants |